



Forum mondial sur la transparence
et l'échange de renseignements à des fins fiscales



Transparence fiscale 2017

Rapport de progrès





« Les travaux menés par le Forum mondial représentent une réponse d'échelle mondiale aux difficultés associées à l'évasion et l'optimisation fiscales. Près de 150 juridictions (allant des membres du G20 au petits pays en développement) se sont réunies pour officialiser leur engagement en faveur de la transparence et de l'échange de renseignements à des fins fiscales. Chaque année, une nouvelle étape charnière est franchie et de nouveaux objectifs toujours plus ambitieux sont formulés. En 2009, certaines de nos réussites actuelles paraissent inimaginables. Mais nous y sommes parvenus et, forts d'une assurance consolidée, nous sommes aujourd'hui prêts à poursuivre notre effort ».

Maria José Garde, Présidente du Forum mondial (Espagne)

« En proposant une passerelle vers un échange efficace de renseignements à des fins fiscales et en instaurant une plate-forme puissante qui rassemble les gouvernements autour des valeurs de transparence fiscale, le Forum mondial fait désormais partie intégrante de l'écosystème fiscal international.

Les examens par les pairs ainsi que les activités d'évaluation et de contrôle menées par le Forum mondial sont réputés dans le monde entier pour leur fiabilité et sont utilisés par divers organismes et institutions internationaux pour concevoir leurs politiques. Nous communiquons régulièrement les évolutions de nos activités, notamment auprès du G20, et travaillons en coordination avec les autres acteurs des domaines de la législation et de l'administration fiscales, ainsi que du développement et de la transparence fiscale en général. Les progrès réalisés à l'échelle mondiale dans ces directions permettront à terme de développer un système fiscal plus équitable et d'augmenter les recettes fiscales tout en accompagnant les pays en développement vers la réalisation des Objectifs de développement durable post-2015 ».



Monica Bhatia, Directrice du Secrétariat du Forum mondial (Inde)

Table des matières

| | |
|---|----|
| Note de synthèse | 2 |
| Partie I. Coopération mondiale sur la transparence fiscale et l'échange de renseignements | 4 |
| 1. Le Forum mondial | |
| 2. Les normes internationales | |
| 3. Concrétiser le changement | |
| 4. Le Forum mondial et l'écosystème fiscal international | |
| Partie II. Échange automatique de renseignements financiers | 11 |
| 5. Points forts de 2017 | |
| 6. État des engagements en matière d'échange automatique de renseignements | |
| 7. Mise en place des règles du jeu équitables | |
| 8. Baromètre mondial de la transparence – Échange automatique de renseignements | |
| Partie III. Échange de renseignements sur demande | 22 |
| 9. Points forts de 2017 | |
| 10. État des engagements en matière d'échange de renseignements sur demande | |
| 11. Mise en place des règles du jeu équitables | |
| 12. Baromètre mondial de la transparence – Échange de renseignements sur demande | |
| Partie IV. Assistance technique – Soutenir la progression mondiale vers plus de transparence fiscale | 30 |
| Partie V. Les avancées en matière de transparence fiscale : quels résultats ? | 36 |
| Partie VI. À suivre | 42 |
| Partie VII. Annexes | 44 |

Note de synthèse

La transparence fiscale et l'échange de renseignements sont au cœur de l'initiative mondiale qui vise à lutter contre l'évasion et l'optimisation fiscales. Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (le Forum mondial) apporte son soutien aux gouvernements du monde entier pour accroître l'efficacité de leurs mesures de recouvrement fiscal et relever le niveau de conformité fiscale. Année après année, les membres du Forum mondial progressent dans la mise en œuvre efficace des normes internationales applicables en matière de transparence et d'échange de renseignements à des fins fiscales, à savoir l'échange de renseignements sur demande et l'échange automatique de renseignements. L'utilisation efficace de ces outils modernes de partage de renseignements permet à nos juridictions membres de réduire le fossé fiscal créé par l'évasion et l'optimisation, de rétablir l'équilibre de répartition de la charge fiscale et stimuler les recettes publiques.

Cette année a été marquée par une avancée sans précédent, qui ouvre un nouveau chapitre dans l'histoire de la transparence fiscale à l'échelle mondiale.

Après trois ans de préparation, l'échange automatique de renseignements financiers en vertu de la Norme d'échange

Le respect de l'engagement pris par près de 50 juridictions dans le but de commencer les premiers échanges automatiques dès le mois de septembre 2017 a été l'un des points d'orgue des travaux menés par le Forum mondial. Cet objectif ambitieux a été atteint avec succès et n'a souffert que de quelques retards insignifiants, principalement attribuables aux conséquences dévastatrices des ouragans qui ont récemment touché certaines juridictions des Caraïbes. Les premiers bénéfices de l'échange automatique de renseignements se sont déjà manifesté par l'exécution de programmes de

mise en conformité et de divulgation volontaires. Les juridictions de 2017 s'attachent actuellement à exploiter les données obtenues à des fins de recouvrement fiscal, tandis que les juridictions de 2018 centrent leurs efforts sur la finalisation de leurs préparations et la collecte des renseignements à échanger d'ici septembre 2018. Les premières évaluations ont déjà été réalisées dans les domaines clés de la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements, et le premier Rapport de mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements est désormais accessible au public.^[1] Le travail préparatoire des examens complets qui doivent débuter en 2020 a été effectué et se poursuivra en 2018. Dans une optique d'avenir à l'issue d'un démarrage réussi, le Forum mondial a

¹ Rapport de mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements 2017 : <http://www.oecd.org/tax/transparency/reporting-on-the-implementation-of-the-AEOI-standard.pdf>.

établi un plan d'action qui vise à élargir les avantages de l'échange automatique de renseignements pour en faire bénéficier les pays en développement.^[2]

Le premier cycle d'examens par les pairs par rapport à la Norme d'échange de renseignements sur demande a été exécuté. La quasi-totalité des juridictions a atteint un niveau de mise en œuvre satisfaisant et a accompli des progrès non négligeables. En 2017, les juridictions ayant obtenu des notes insatisfaisantes ont eu la possibilité de faire état de leur progression grâce à la procédure d'examen accélérée du Forum mondial. Un certain nombre de changements essentiels ont été apportés par les juridictions examinées, notamment l'élimination du secret bancaire strict et des actions au porteur, l'amélioration de l'accès aux archives comptables et le durcissement de la supervision et de l'exécution des obligations de tenue à jour des renseignements. Au total, 94 pour cent des juridictions examinées ont obtenu la notation « Conforme » (22), « Conforme pour l'essentiel » (77) ou « Provisoirement conforme pour l'essentiel » (13), et seule une petite minorité a reçu la notation « Partiellement conforme » (5), « Provisoirement partiellement conforme » (1) ou « Non-conforme » (1). Ce succès a créé une base solide pour l'exécution d'un nouveau cycle d'examens par les pairs par rapport aux Termes de référence 2016 améliorés. Depuis novembre 2017, 16 rapports, incluant de nouvelles notations, ont été publiés, dont 6 sont « Conformes », 8 « Conformes pour l'essentiel » et 2 « Partiellement conformes ». Aucune juridiction ne s'est vu attribuer la notation « Non-conforme ».

Les outils multilatéraux ont continué de susciter l'intérêt d'un nombre croissant de signataires. Des progrès supplémentaires ont été accomplis dans l'élargissement de la Convention multilatérale sur l'assistance administrative mutuelle à des fins fiscales (la MAC). En novembre 2017, on dénombrait 115 juridictions participantes et 11 demandes d'intégration. Plus de 96 pourcent des juridictions qui se sont engagées à appliquer la Norme d'échange automatique de renseignements ont choisi de recourir à l'Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant la NCD (AMAC NCD) pour mettre en place les arrangements nécessaires d'échange de renseignements financiers. De fait, une approche multilatérale domine largement l'horizon de la transparence fiscale.

En 2017, le Forum mondial a mené ses travaux de contrôle, d'évaluation et d'examen par les pairs en vue de garantir des règles du jeu équitables ainsi que des ressources conséquentes dédiées afin de permettre à ses membres, en particulier les pays en développement, d'opérer une avancée rapide et percutante vers une administration fiscale plus efficace. Ce rapport met en exergue les principales étapes décisives franchies et définit de nouveaux objectifs pour 2018..

2 Plan d'action du Forum mondial pour les pays en développement et l'échange automatique de renseignements (2017) : <http://www.oecd.org/tax/transparency/plan-of-action-AEOI-and-developing-countries.pdf>.

Partie I.

Coopération mondiale sur la **Transparence fiscale** et l'échange de renseignements

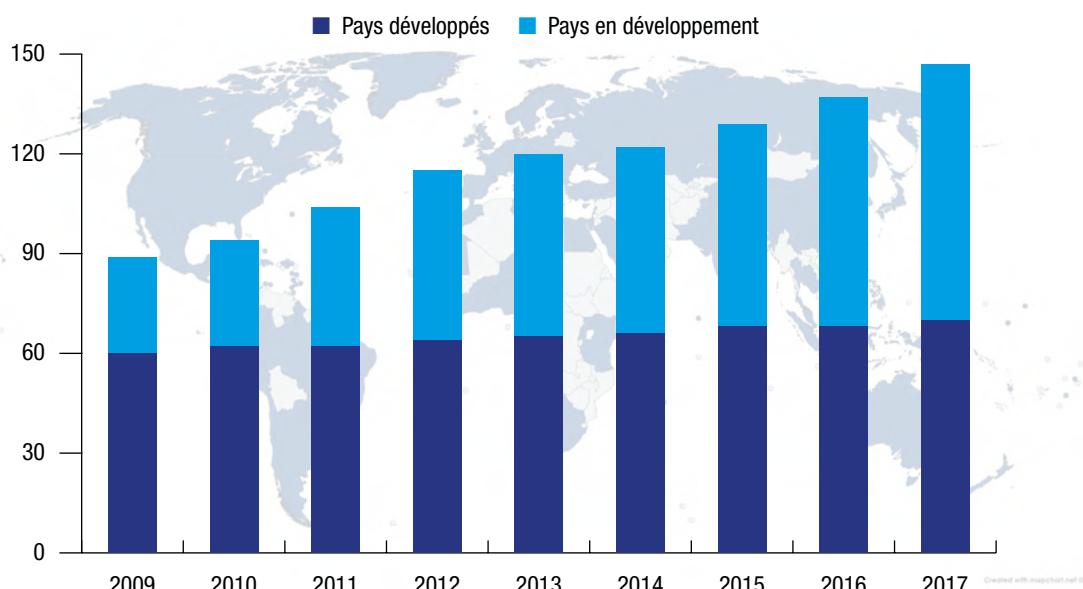
Le Forum mondial

Le Forum mondial est la plate-forme internationale qui réunit près de **150 juridictions**, ainsi que l'Union européenne, dans le but d'opérer une mise en œuvre généralisée et efficace des normes internationales en vigueur en matière de transparence et d'échange de renseignements à des fins fiscales. Il a adopté et fait aujourd'hui la promotion de deux normes : l'une facilitant l'échange transfrontalier de renseignements fiscaux sur demande (la Norme d'échange de renseignements sur demande) et l'autre permettant l'échange automatique de renseignements concernant les comptes financiers des non-résidents (la Norme d'échange automatique de renseignements). En favorisant la coopération mondiale en vue de mettre en œuvre ces deux formes complémentaires de partage de renseignements entre les autorités fiscales, le Forum mondial aide les juridictions du monde entier à lutter contre les flux financiers illicites et à accroître la confiance du public envers le système fiscal.

Depuis septembre 2009, le Forum mondial a été restructuré en réponse à l'appel du G20, qui exhortait à un renforcement de l'application de ces normes, et a ouvert ses portes à de nouveaux membres. Le nombre de membres a continué d'augmenter : en 2017, 10 nouveaux membres ont rejoint le Forum mondial, à savoir le Bénin, le Cambodge, Djibouti, l'Équateur, les îles Féroé, le Groenland, Haïti, Madagascar, le Rwanda et la Thaïlande. Cet élargissement rapide a entraîné une évolution du profil démographique du Forum mondial. Il notera en particulier le changement d'équilibre entre les pays membres développés et en développement. En 2009, les juridictions en développement représentaient environ un tiers des membres du Forum mondial, tandis qu'elles comptent aujourd'hui pour plus de la moitié de ses membres.



Adhésion du Forum mondial : croissance annuelle



Gouvernance du Forum mondial^[3]

| Organes de travail du Forum mondial | Composition | Fonction | Réunions en 2017 |
|--|---|--|---|
| Tous les membres | 147 juridictions et 17 observateurs | Prennent toutes les décisions importantes par consensus, par le biais d'une procédure écrite ou lors de la réunion plénière annuelle | Novembre (Yaoundé, Cameroun) |
| Groupe de pilotage | 18 juridictions et le président des groupes d'échange automatique de renseignements et d'examen par les pairs | Pilote les travaux du Forum mondial et formule des recommandations lors de la réunion plénière | Mars (Paris, France) Juillet (Genève, Suisse) Octobre (Paris, France) Novembre (Yaoundé, Cameroun) |
| Groupe d'échange automatique de renseignements | 78 juridictions et 3 organisations internationales en qualité d'observateurs (voir Annexe 2) | Exécute le mandat associé à la mise en œuvre efficace de la norme d'échange automatique de renseignements | Mars (Paris, France) Mai (Paris, France) Septembre (Madrid, Espagne) Décembre (Saint-Marin) |
| Groupe d'examen par les pairs | 30 juridictions (voir Annexe 2) | Exécute le mandat associé à la mise en œuvre efficace de la norme d'échange de renseignements sur demande | Juin (Panama City, Panama) Juillet (Genève, Suisse) Octobre (Paris, France) |
| Secrétariat auto-nome, hébergé par l'OCDE | 34 membres du personnel, y compris des personnes détachées issues de pays membres | Assiste toutes les activités | Activité permanente |

La coopération au sein du Forum repose sur les principes suivants :

- **Universalité des normes :** les perspectives de lutte efficace contre l'évasion et l'optimisation fiscales moyennant une collaboration internationale sont bien plus importantes lorsqu'il existe des normes clairement définies, approuvées par tous et qui permettent d'évaluer la qualité de la performance de toutes les juridictions concernées.
- **Solidarité et égalité :** toutes les décisions sont prises lors de la réunion plénière par consensus, de façon à respecter la philosophie fondamentale d'égalité de tous les membres du Forum mondial.^[4] Tous les membres sont tenus de mettre en application les mêmes normes, et cette application est évaluée sur la base d'un processus d'examen par les pairs.
- **Un soutien qui tient compte des différences en termes de besoins et de capacités :** si tous les membres ont pour objectif de satisfaire aux mêmes normes, le Forum mondial reconnaît cependant que les capacités sont variables et que les pays en développement peuvent nécessiter une assistance plus importante, à tous les niveaux.
- **Une portée mondiale pour instaurer des règles du jeu équitables :** tous les centres financiers internationaux sont aujourd'hui membres du Forum mondial. Pour répondre aux éventuels risques persistants ou émergents, le Forum mondial a élaboré une procédure spéciale qui permet de reconnaître les pays non-membres susceptibles de mettre en péril l'instauration de règles du jeu équitable en tant que « juridictions pertinentes », au regard des travaux du Forum mondial, et de les évaluer.

3 Pour plus de précisions, voir Annexe 2.

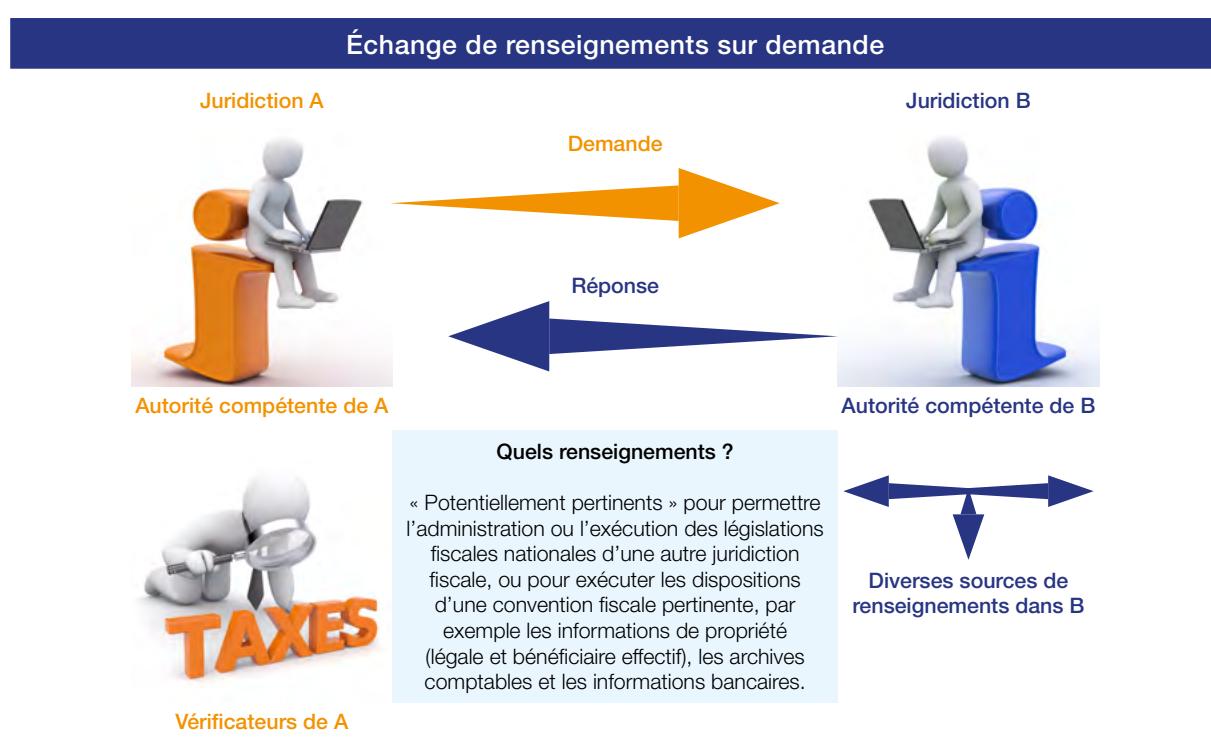
4 Le Forum mondial a recours à une démarche de consensus qui garantit qu'une seule juridiction ne peut pas bloquer l'adoption ou la publication d'un rapport d'examen par les pairs.

Les normes internationales

À l'ère de la mondialisation, où les personnes, les entreprises et les actifs gagnent en mobilité, les autorités fiscales sont constamment confrontées au défi du développement de leurs aptitudes administratives. L'efficacité de l'administration et de l'exécution est considérablement diminuée dès lors que les autorités fiscales sont incapables de dresser un tableau global des opérations menées par les contribuables à l'étranger, ou ne disposent pas des outils nécessaires pour vérifier les informations qu'ils déclarent. Cette situation est propice à l'optimisation et l'évasion fiscales, ce qui a des répercussions graves sur le niveau de confiance suscité auprès du public par le manque d'équité du système fiscal et a pour effet de désagréger les fondements du contrat social. Le Forum mondial favorise le partage de renseignements entre les autorités fiscales au moyen de deux normes internationales en matière de transparence fiscale, à savoir les normes d'échange de renseignements sur demande et d'échange automatique de renseignements, qui permettent de fournir une réponse mondiale coordonnée à cet enjeu majeur.

Échange de renseignements sur demande

La Norme d'échange de renseignements sur demande est au cœur des travaux du Forum mondial depuis sa création, au début des années 2000. Elle établit un cadre qui permet aux autorités fiscales de demander et d'obtenir des renseignements auprès de leurs homologues internationaux à propos des opérations menées à l'étranger par leurs contribuables. La portée des renseignements qui peuvent être échangés est très vaste. Cette norme exige des autorités fiscales qu'elles communiquent, sur demande, tous les « renseignements potentiellement pertinents » pour permettre l'administration ou l'exécution des législations fiscales nationales d'une autre juridiction fiscale, ou pour exécuter les dispositions d'une convention fiscale pertinente. Les renseignements généralement transmis via les échanges de

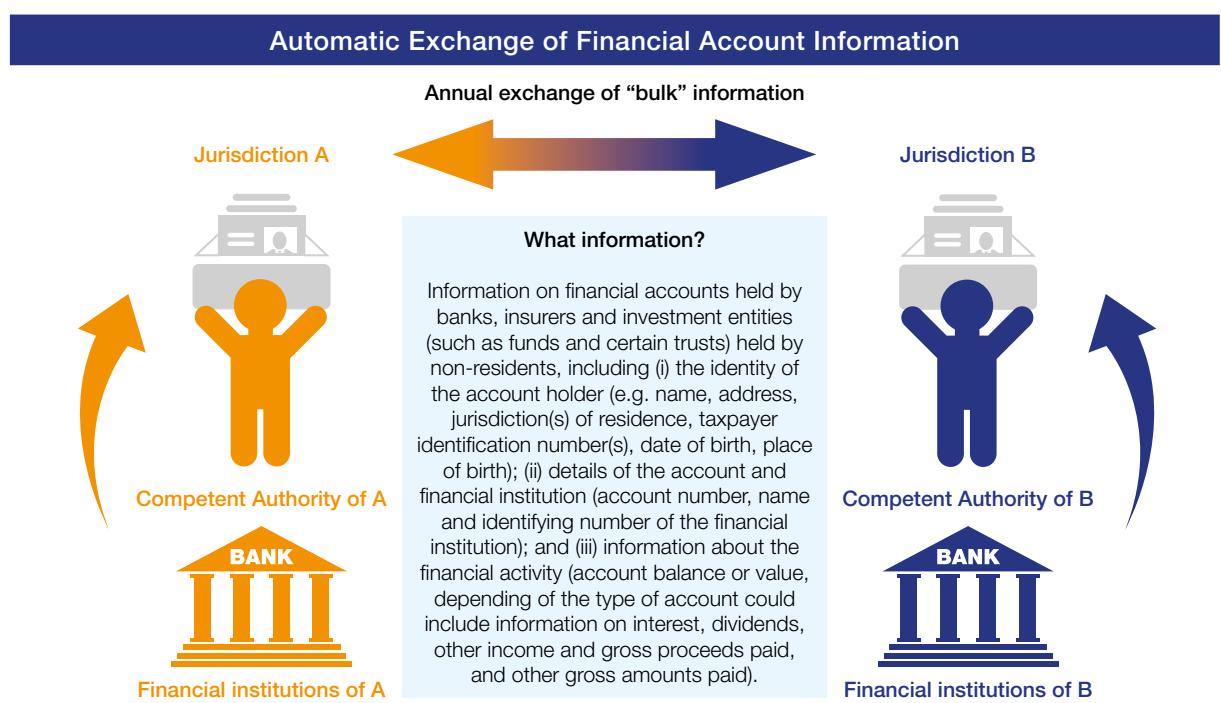


renseignements sur demande inclut les informations concernant la propriété légale et les bénéficiaires effectifs, les archives comptables et les informations bancaires.

S'il est très efficace au regard de la large variété de renseignements qu'il peut permettre d'obtenir à des fins fiscales, la nature même de l'échange de renseignements sur demande présente cependant une contrainte : les autorités fiscales doivent spécifiquement formuler une demande de renseignements particuliers. Il doit être utilisé lorsqu'une indication initiale de non-conformité est disponible, ce qui fournit un point de départ essentiel pour formuler une demande. De nouveaux instruments, tels que l'échange automatique de renseignements financiers et la déclaration pays par pays, génèrent des canaux supplémentaires qui permettent d'alerter les autorités fiscales en cas d'abus potentiels. Ces nouveaux déclencheurs devraient entraîner une augmentation à venir de l'ampleur des demandes de renseignements.

Échange automatique de renseignements financiers

Grâce aux progrès technologiques modernes, l'échange automatique de renseignements améliore le partage de renseignements entre les autorités fiscales. Cette nouvelle norme a été élaborée en 2014 par l'OCDE en collaboration avec les pays du G20, en réaction à l'US Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA - (loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers) qui fut le catalyseur de l'échange automatique de renseignements dans un environnement multilatéral. En reconnaissant sa capacité à fournir plus de transparence fiscale et sa complémentarité par rapport à la norme d'échange de renseignements sur demande, le Forum mondial a adopté la norme d'échange automatique de renseignements juste après sa validation par le G20 et a lancé un processus d'engagement. Elle exigeait de tous les membres du Forum mondial (à l'exception des pays en développement dépourvus de centres financiers) qu'ils amorcent leurs échanges de renseignements dès 2017 ou 2018, et que ces échanges aient lieu avec « tous les partenaires intéressés et appropriés » (tous ceux intéressés par la réception de renseignements et qui respectent les normes de confidentialité et l'utilisation appropriée des données). Cette approche a permis de livrer des règles du jeu équitables pour empêcher les contribuables



de déplacer leurs actifs vers d'autres juridictions (non-engagées) dans le but d'éviter le partage de renseignements avec la juridiction de leur résidence fiscale.

La Norme d'échange automatique de renseignements exige des institutions financières qu'elles divulguent automatiquement les renseignements financiers des non-résidents à leurs autorités fiscales qui, à leur tour, devront échanger ces renseignements avec les autorités fiscales du pays de résidence des détenteurs de comptes en vertu de la « norme commune de déclaration (NCD) adoptée à l'échelle mondiale. La NCD se compose d'exigences juridiques et techniques, et crée ainsi un modèle exhaustif et normalisé d'échange automatique de renseignements financiers, notamment les renseignements concernant les actifs et les comptes détenus par des banques, des compagnies d'assurance et des entreprises d'investissement (tels que les fonds et certaines fiducies), détenues par des non-résidents. Cette approche détaillée, normalisée et universelle maximise les avantages potentiels et minimise les coûts pour les gouvernements et les institutions financières.

Concrétiser le changement

Le Forum mondial a pour objectif final de mettre en place une circulation fluide à l'échelle mondiale des renseignements requis par les autorités fiscales en application des normes d'échange de renseignements sur demande et d'échange automatique de renseignements. Pour atteindre cet objectif, un éventail d'activités d'engagement, de contrôle et d'examen par les pairs sont entreprises en vue de susciter un engagement généralisé et une évaluation objective de sa mise en œuvre efficace par rapport à des critères de référence approuvés par tous.



Pour faire en sorte que ce nouvel environnement fiscal transparent et de collaboration internationale apporte des avantages à tous les membres, y compris les pays en développement, le Forum mondial a mis en place un programme d'assistance technique complet. Il propose une assistance technique préliminaire en instaurant les arrangements nécessaires pour assurer le partage de renseignements, et fournit une aide pour combler les lacunes identifiées lors du processus d'évaluation par les pairs. Le soutien du Secrétariat, de pairs plus expérimentés ou d'experts extérieurs permet à toutes les juridictions de progresser rapidement.

L'évaluation de l'impact d'une transparence fiscale améliorée est une nouvelle composante supplémentaire des activités du Forum mondial. Elle vise à apprécier l'ampleur des changements et des implications produits par les avancées réalisées depuis 2009 et vise à éclairer et enrichir les travaux à venir du Forum mondial.

Encourager les engagements pour produire des règles du jeu équitables

Fournir une assistance préalable aux évaluations

Exécuter des examens par les pairs et un suivi

Fournir une assistance après examen

Évaluer l'impact

Le Forum mondial et l'écosystème fiscal international



Le Forum mondial travaille en étroite coopération avec d'autres organisations et organes internationaux, et fait désormais partie intégrante de l'écosystème international. Au total, 17 organisations internationales participent à ses travaux en qualité d'observateurs, y compris toutes les grandes banques multilatérales de développement (BMD), notamment la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque interaméricaine de développement, le Groupe de la banque mondiale et (un nouveau venu en 2017) la Banque de développement du Conseil de l'Europe. À la demande du G20, le Forum mondial et le Groupe d'Action Financière (GAFI), également devenu observateur du Forum mondial en 2017, œuvrent ensemble à l'élaboration de moyens d'améliorer la disponibilité des renseignements concernant les bénéficiaires effectifs et leur échange international.

Le Forum mondial travaille en étroite collaboration avec de nombreuses BMD et d'autres organes pour apporter une assistance technique à ses membres répartis dans le monde entier. Les BMD ont intégré les normes du Forum mondial dans leurs politiques d'investissement. De même les normes du Forum mondial ont été intégrées aux travaux d'autres acteurs internationaux, tels que le G20 et l'UE, dans leur effort d'identification des juridictions non-coopératives en matière de transparence fiscale.



Le Forum mondial coordonne également ses efforts de développement avec diverses initiatives pour générer des synergies et ainsi améliorer la capacité des pays en développement à augmenter les recettes fiscales. Cette coopération concerne le cadre inclusif d'érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéfices (BEPS IF) qui, entre autres « normes minimales », inclut les composantes de transparence telles que les échanges de déclarations pays par pays et de décisions fiscales.

Observateurs du Forum mondial :

- Banque africaine de développement
- Forum des administrations fiscales africaines (ATAF)
- Banque asiatique de développement
- Communauté des Caraïbes (CARICOM)
- Centre de Rencontre des Administrations Fiscales (CREDAF)
- Secrétariat du Commonwealth
- Banque de développement du Conseil de l'Europe
- Banque européenne pour la reconstruction et le développement
- Banque européenne d'investissement
- Groupe d'Action Financière (GAFI)
- Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT)
- Banque interaméricaine de développement (BID)
- Société financière internationale
- Fonds monétaire international
- Nations Unies
- Groupe de la banque mondiale
- Organisation mondiale des douanes

Partie II.

Échange automatique de **renseignements financiers**

Points forts de 2017

2017 est l'année d'activation des échanges automatiques de renseignements

Cette année marque une transition majeure dans le domaine de la transparence fiscale internationale et la capacité des juridictions à lutter contre l'évasion et l'optimisation fiscales à l'étranger. En septembre 2017, des renseignements financiers ont été échangés pour la première fois en vertu de la nouvelle Norme d'échange automatique de renseignements. Les échanges ont débuté entre près de 50 juridictions pionnières. Les résultats du suivi des juridictions ayant amorcé les échanges cette année témoignent essentiellement de la complétude des engagements pris.^[5] Les premiers bénéfices de l'échange automatique de renseignements se sont déjà manifestés par le biais de programmes volontaires de mise en conformité, et les autorités fiscales examinent actuellement les données obtenues, qui incluent des renseignements concernant les propriétaires de comptes, la valeur des comptes et des actifs ainsi que les revenus d'investissement perçus (intérêts, dividendes, revenus issus de contrats d'assurance, etc.).

Les échanges de 2018 se préparent à pleine vitesse

53 juridictions supplémentaires doivent engager leurs premiers échanges en 2018. Les travaux amorcés pour tenir ces engagements ne sont pas encore terminés. Si un grand nombre de juridictions sont sur la bonne voie, ont déjà mis en place leurs législations nationales et ont bien progressé dans leurs efforts d'instauration du cadre légal international, il reste néanmoins une poignée de juridictions qui ne sont pas parvenues à franchir certaines étapes charnières et se trouvent confrontées à des délais difficiles à respecter pour tenir les engagements pris. Par conséquent, il est impératif de maintenir la priorité sur la mise en œuvre au cours de l'année prochaine. Cet effort doit inclure la réalisation d'évaluations dans chaque domaine clé de mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements afin de garantir une application appropriée de la norme y afférente dès le début du processus.



Impliquer les pays en développement dépourvus de centres financiers

De premiers échanges réussis ayant déjà eu lieu et le travail préparatoire mené par les juridictions de 2018 étant déjà bien entamé, le Forum mondial envisage d'élargir les avantages de l'échange automatique de renseignements pour en faire bénéficier les pays en développement. L'expertise de mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements accumulée par le Forum mondial ces trois dernières années, dont plusieurs projets pilotes bilatéraux d'échange automatique de renseignements, a permis d'élaborer un plan d'élargissement de l'échange automatique de renseignements aux pays en développement. Les principaux paramètres de la nouvelle approche par étape sont définis dans le Plan d'action du Forum mondial pour les pays en développement et l'échange automatique de renseignements (2017).^[6]

5 Rapport de mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements 2017 :

<<http://www.oecd.org/tax/transparency/reporting-on-the-implementation-of-the-AEOI-standard.pdf>>.

6 Plan d'action du Forum mondial pour les pays en développement et l'échange automatique de renseignements (2017) :
<<http://www.oecd.org/tax/transparency/plan-of-action-AEOI-and-developing-countries.pdf>>..

« La mise en œuvre généralisée et efficace des normes internationales en vigueur en matière de transparence fiscale et d'échange de renseignements promue par le Forum mondial permet de résoudre le problème de l'asymétrie d'accès aux renseignements entre les autorités fiscales et les contribuables. À l'ère moderne de la mondialisation, où les personnes et les actifs gagnent en mobilité, il est inconcevable de dépendre des outils administratifs du vingtième siècle. L'administration fiscale doit accepter la complexité de ce monde plus intégré et faire usage des technologies modernes. Les échanges automatiques de renseignements financiers qui ont commencé cette année nous rapprochent un peu plus de cet objectif ».



David Pitaro, Président du Groupe d'échange automatique de renseignements (Italie)

L'état des engagements en matière d'échange automatique de renseignements

Lorsque, le Forum mondial a entamé ses travaux relatifs à la Norme d'échange automatique de renseignements, il a reconnu que la réussite finale dépendait largement de sa mise en œuvre par toutes les juridictions concernées en vue d'instaurer des « règles du jeu équitables » à l'échelle mondiale. En réponse à l'appel du Forum mondial exhortant chacun à mettre en œuvre la Norme d'échange automatique de renseignements d'ici 2018, la quasi-totalité des juridictions dont les contribuables sont susceptibles de détenir des actifs se sont engagées à atteindre cet objectif. En outre, le nombre de juridictions engagées à mettre en œuvre la Norme d'échange automatique de renseignements dans un délai spécifique a continué d'augmenter cette année, pour atteindre finalement 106 juridictions. De plus, les pays en développement manifestent un intérêt croissant pour l'échange automatique de renseignements.

État des engagements en matière d'échange automatique de renseignements d'ici 2018*

Juridictions ayant engagé leurs premiers échanges en 2017 (49)

Anguilla, Argentine, Belgique, Bermudes, îles vierges britanniques, Bulgarie, îles Caïmans, Colombie, Croatie, Chypre**, République tchèque, Danemark, Estonie, îles Féroé, Finlande, France, Allemagne, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Islande, Inde, Irlande, île de Man, Italie, Jersey, Corée, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Montserrat, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Seychelles, République slovaque, Slovénie, Afrique du Sud, Espagne, Suède, îles Turks-et-Caïcos, Royaume-Uni

Juridictions engageant leurs premiers échanges d'ici 2018 (53)

Andorre, Antigua-et-Barbuda, Aruba, Australie, Autriche, Azerbaïdjan***, Les Bahamas, Bahreïn, Barbade, Bélgique, Brésil, Brunei Darussalam, Canada, Chili, Chine, îles Cook, Costa Rica, Curaçao, Dominique, Ghana, Groenland, Grenade, Hong Kong (Chine), Indonésie, Israël, Japon, Koweït, Liban, Macao (Chine), Malaisie, îles Marshall, île Maurice, Monaco, Nauru, Nouvelle-Zélande, Niue, Pakistan***, Panama, Qatar, Russie, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Arabie Saoudite, Singapour, Saint-Martin, Suisse, Trinidad-et-Tobago, Turquie, Émirats arabes unis, Uruguay, Vanuatu

* Les États-Unis avoir engagé des échanges automatiques de renseignements conformément à la loi FATCA (loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers) de 2015 et avoir signé des accords intergouvernementaux (IGA) avec d'autres juridictions en ce sens. Les modèles d'accord intergouvernementaux 1A signés par les États-Unis reconnaissent la nécessité pour les États-Unis d'atteindre des niveaux équivalents d'échange automatique de renseignements avec les juridictions partenaires. Ils comportent également un engagement politique à poursuivre l'adoption de réglementations et à favoriser et soutenir la législation concernée afin d'obtenir des niveaux équivalents d'échange automatique réciproque.

** Note de la Turquie : les informations contenues dans ces documents faisant référence à Chypre concernent la partie sud de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États membres de l'Union européenne et de l'OCDE : la République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ces documents concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

*** Les pays en développement qui n'hébergent pas de centres financiers n'ont pas été enjoints à s'engager pour l'échéance de 2018, mais ces juridictions ont néanmoins pris cet engagement de leur propre chef.

En 2014, les pays en développement qui n'hébergent pas de centres financiers n'ont pas été enjoints à s'engager pour l'échéance de 2018 en reconnaissance du risque moins élevé qu'ils posent et de leur besoin d'une période plus longue de mise en œuvre pour intégrer des programmes de renforcement des capacités et autre assistance technique. Cependant, le Forum mondial s'est engagé à veiller à ce que les pays en développement puissent aussi avoir accès aux avantages des échanges automatiques de renseignements et à ce maintien de règles de jeu équitables, à la fois au niveau mondial et au niveau régional. Lors de sa réunion plénière à Tbilissi en novembre 2016, le Forum mondial a encouragé tous les membres des pays en développement à prendre des mesures pour aller dans le sens de la mise en œuvre de la norme d'échange automatique de renseignements « dès que possible ».^[7]

Suite à cet appel, de plus en plus de pays en développement ont contacté le Secrétariat du Forum mondial en exprimant leur intérêt pour la Norme d'échange automatique de renseignements et en affichant une volonté politique forte de la mettre en application. Après le Ghana et l'Albanie, qui se sont engagés en 2014, 5 nouvelles juridictions ont annoncé cette année leur intention de commencer à échanger des données à compter d'une date spécifique, à savoir l'Azerbaïdjan, les Maldives, le Nigeria, le Pakistan et le Pérou. Ces pays sont attirés par l'efficacité prouvée de l'échange automatique de renseignements : cette approche se révèle un outil efficace d'amélioration de la conformité, capable de détecter et de lutter contre l'évasion fiscale et de produire des revenus supplémentaires. Les gouvernements constatent également des synergies dans la mise en œuvre simultanée de la NCD et de la déclaration pays par pays.

Engagements en matière d'échange automatique de renseignements des pays membres en développement dépourvus de centres financiers

Juridictions engageant leurs premiers échanges d'ici 2018 (3)

Azerbaïdjan, Ghana, Pakistan

Juridictions engageants leurs premiers échanges d'ici 2019/2020 (4)

Albanie (2020), Maldives (2020), Nigeria (2019), Pérou (2020)

Pays en développement n'ayant pas encore indiqué de date de premiers échanges automatiques (40)

Arménie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Tchad, Côte d'Ivoire, Djibouti, République dominicaine, Équateur, Égypte, El Salvador, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Gabon, Géorgie, Guatemala, Guyane, Haïti, Jamaïque, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Mauritanie, Moldavie, Maroc, Niger, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Philippines, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Ouganda, Ukraine

La mise en œuvre de la norme d'échange automatique de renseignements par les pays en développement dépourvus de centres financiers est une des priorités majeures des travaux du Forum mondial pour la période 2018-2020 et au-delà. Le *Plan d'action du Forum mondial pour la participation des pays en développement à l'échange automatique de renseignements*, approuvé lors de la réunion plénière à Yaoundé, au Cameroun (novembre 2017), a mis en place une stratégie progressive pour avancer dans cette voie.^[8] On peut donc s'attendre à ce que d'autres pays en développement s'attèlent à la mise en œuvre de la Norme d'échange automatique de renseignements au cours des prochaines années.

7 Récapitulatif des conclusions de la 9e réunion du Forum mondial (du 2 au 4 novembre 2016, à Tbilissi, en Géorgie) : <http://www.oecd.org/tax/transparency/statement-of-outcomes-GF-plenary-2016.pdf>.

8 Plan d'action du Forum mondial pour les pays en développement et l'échange automatique de renseignements (2017) : <http://www.oecd.org/tax/transparency/plan-of-action-AEOI-and-developing-countries.pdf>.

Participation des pays en développement à l'échange automatique de renseignements : l'approche par étape

- **Étape 1 - Évaluation préliminaire :** les pays en développement dépourvus de centres financiers sont maintenant invités à nouer un dialogue avec le Secrétariat du Forum mondial sur un calendrier concret pour la mise en œuvre de la Norme d'échange automatique de renseignements. Cette phase inclut une évaluation préliminaire du cadre de confidentialité et de protection de données et d'autres facteurs pertinents. L'évaluation cherche à identifier le temps raisonnable nécessaire pour chaque pays afin de satisfaire aux exigences et mettre en place d'autres composantes nécessaires pour les échanges automatiques de renseignements. En ce qui concerne les juridictions qui ont des programmes d'accueil en place, l'évaluation préliminaire à des fins d'échange automatique de renseignements sera incorporée dans le programme d'accueil en cours.
- **Étape 2 - Accord sur une date d'engagement réalisable et conception d'un plan d'action :** l'évaluation préliminaire permettra aux juridictions, en consultation avec le Secrétariat du Forum mondial, de définir une date d'engagement réalisable, soutenue par un plan d'action sur mesure et par étape pour la mise en œuvre d'échanges automatiques de renseignements.
- **Étape 3 - Engagement formel :** le pays est ensuite invité à prendre un engagement formel de haut niveau afin de mettre en œuvre la Norme d'échange automatique de renseignements. Bien que le calendrier puisse être ajusté en conséquence de circonstances imprévues, le pays s'engagera à déployer des efforts sincères pour assurer la mise en œuvre effective de la Norme d'échange automatique de renseignements, dans un délai convenable et en accord avec le plan d'action convenu.
- **Étape 4 - Assistance technique et suivi/évaluation :** le Secrétariat du Forum mondial et d'autres partenaires de développement offriront une assistance technique selon les besoins, les ressources et les financements disponibles. Il organisera le suivi et l'évaluation afin de vérifier que les pays franchissent les étapes de mise en œuvre nécessaires en accord avec le plan d'action convenu. Si une juridiction engagée n'a pas suffisamment avancé, l'assistance technique pourra être suspendue.



Mise en place des règles du jeu équitables

En réponse à l'appel des membres du Forum mondial et du G20, le Forum mondial a commencé à contrôler les étapes importantes qu'il convient de franchir pour garantir le respect en temps requis de l'engagement d'échange automatique de renseignements. Pour mettre en oeuvre la Norme d'échange automatique de renseignements, une juridiction doit (i) instaurer des règles nationales détaillées imposant à ses institutions financières de collecter et de déclarer les données à échanger. (ii) conclure des accords internationaux avec chacun de ses partenaires pour produire les réseaux d'échange étendus nécessaires pour permettre l'échange automatique, et (iii) mettre en place des solutions techniques pour préparer et échanger les données. Le suivi assuré par le Forum mondial porte sur chacun de ces éléments et est exécuté en parallèle d'examens approfondis des principaux domaines de mise en oeuvre de l'échange automatique de renseignements qu'il est possible d'évaluer avant le déroulement des échanges.

Suivi et examen

• Évaluations législatives

Une analyse par les pairs des lacunes législatives garantit que les lois sont non seulement adoptées mais comportent tous les éléments clés relatifs au devoir de déclaration et de vigilance de la Norme d'échange automatique de renseignements. Le Forum mondial examine actuellement le cadre législatif national de mise en œuvre de la Norme d'échange automatique de renseignements dans chaque juridiction : un tiers des évaluations a déjà été effectué et le reste doit être terminé dans les 12 prochains mois. En cas de lacunes, les recommandations suivantes sont formulées : 25 juridictions ont déjà modifié leurs dispositions (notamment la législation principale, les réglementations et/ou indications) à la suite de l'analyse des lacunes en cours d'exécution.

Le Forum mondial s'attache également à examiner la conformité avec la Norme d'échange automatique de renseignements de la liste dressée par chaque juridiction pour identifier les institutions financières non déclarantes et les comptes exclus. Plus de 70 institutions et comptes spécifiques ont été examinés, et les autres devraient l'être durant l'année 2018.

• Contrôle du cadre international

Chaque engagement de mise en œuvre de la Norme d'échange automatique de renseignements inclut un engagement d'échange de renseignements avec « tous les partenaires intéressés et appropriés ». Le Forum mondial vérifie que chaque juridiction conclut des accords internationaux avec tous les membres du Forum mondial intéressés par la réception de données fournies par chacune d'elles, pour autant qu'elles respectent les exigences de confidentialité et de protection des données, et favorise la conclusion d'autres accords avec des partenaires intéressés. Ce suivi a donné lieu à de bons résultats, notamment l'élargissement des réseaux de partenaires dans un certain nombre de juridictions, même si des travaux sont en cours d'exécution.

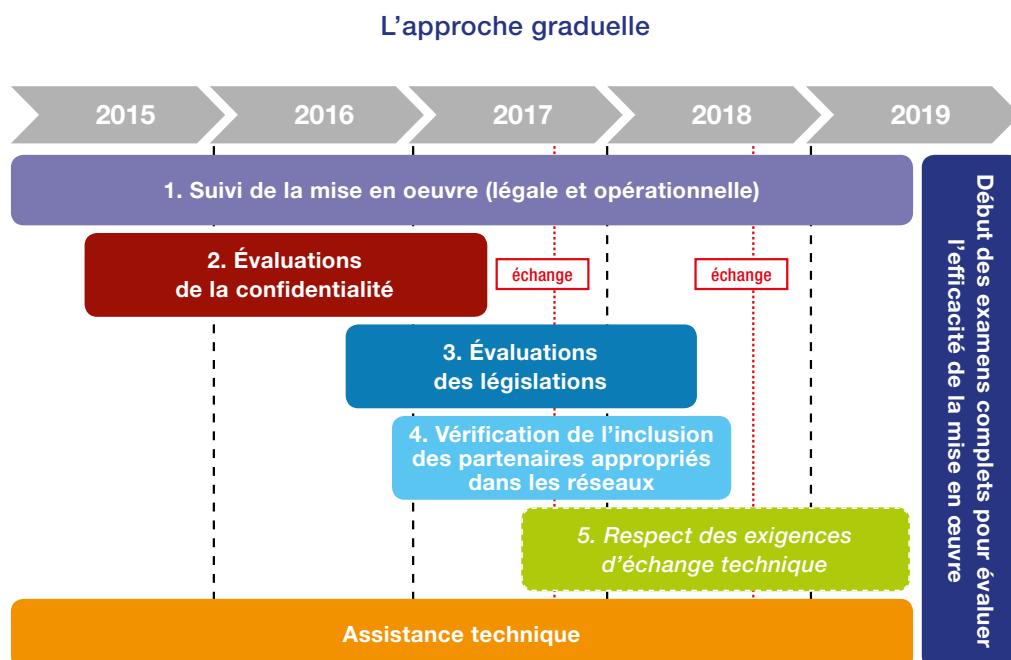
Plus particulièrement, cette année 7 juridictions ont signé la Convention multilatérale sur l'assistance administrative mutuelle à des fins fiscales (la MAC) et 9 ont signé l'Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant la NCD (AMAC NCD), tandis que d'autres sont actuellement sur cette voie. Dans l'ensemble, à ce jour la MAC est en vigueur dans 99 juridictions : 88 juridictions engagées à mettre en œuvre la Norme d'échange automatique de renseignements d'ici 2018 et 11 pays en développement qui seront à l'avenir en mesure de commencer leurs échanges automatiques de renseignements sur cette base.^[9] L'AMAC NCD a été signé par 96 juridictions.^[10]

- **Évaluations de la confidentialité menées par des experts**

Les normes de confidentialité et de protection des données mises en place dans chaque juridiction sont évaluées par un groupe d'experts issus de juridictions membres (moyennant un processus différent de celui appliqué aux juridictions qui ne reçoivent pas de données). Lorsque des lacunes sont identifiées, notamment les systèmes de gestion de la sécurité des renseignements susceptibles de mettre en péril la sécurité des données confidentielles des contribuables, une assistance est fournie pour y remédier et les soumettre à une nouvelle évaluation avant de procéder aux échanges. Toutes les juridictions ayant échangé des renseignements en 2017, et la plupart de celles qui échangeront en 2018, ont déjà été évaluées. Le panel d'experts évalue actuellement les dernières juridictions à s'être engagées et exécute des réévaluations des juridictions ayant procédé à des améliorations en réponse aux recommandations qui leur ont été communiquées.

- **Respect des exigences d'échange technique**

La préparation technique aux échanges de chaque juridiction fera également l'objet d'une évaluation dans le cadre du dernier module de l'« approche graduelle ». Le Forum mondial vérifiera que toutes les juridictions ont introduit les procédures informatiques et opérationnelles nécessaires pour rendre possible l'échange des données. Ce module sera mis en place très prochainement. En attendant, pendant toute la période de mise en œuvre, le Forum mondial fournit une assistance technique chaque fois que nécessaire.



9 Signataires de la MAC : http://www.oecd.org/tax/exchange-of-tax-information/Status_of_convention.pdf.

10 Signataires de l'AMAC NCD : <https://www.oecd.org/ctp/exchange-of-tax-information/MCAA-Signatories.pdf>.

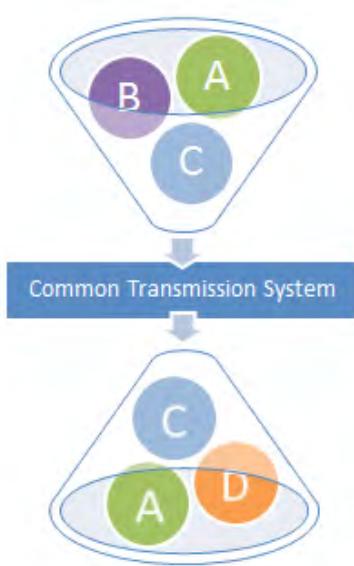
Progression des examens au titre de l'« approche graduelle »

| | |
|---|--|
| 1) Évaluations législatives : (i) lacunes législatives et (ii) listes des institutions financières non déclarantes et des comptes exclus | (i) 33 et (ii) 20 juridictions terminées |
| 2) Contrôle du cadre international | En cours |
| 3) Évaluations de la confidentialité par des experts | 98 % terminées |
| 4) Respect des exigences d'échange technique | À débuter |

Préparation des examens complets des échanges automatiques de renseignements

Enfin, lorsque toutes les juridictions actuellement engagées échangeront leurs renseignements de façon régulière, le Forum mondial sera en position de démarrer un processus complet d'examen par les pairs. Cette année, le Forum mondial a commencé à élaborer les Termes de référence et la méthodologie applicables à ce nouveau processus complet d'examen par les pairs, qui doit débuter d'ici 2020. Ces nouveaux Termes de référence et méthodologie seront développés lors de la réunion plénière du Forum mondial de 2018. Ils auront pour principaux objectifs de garantir que la Norme d'échange automatique des renseignements a été mise en œuvre de façon efficace, et de vérifier que les institutions financières exécutent correctement leurs obligations.

Facilitation des échanges



L'échange automatique de renseignements entre les partenaires se déroule à l'aide du Système de transmission commun (STC) développé par le Forum sur l'administration fiscale de l'OCDE. Le STC a considérablement réduit les coûts, amélioré les niveaux de sécurité et éliminé la nécessité d'utiliser plus de 5 000 canaux de transmission bilatéraux. Le Forum mondial a pris en main la gestion du fonctionnement continu du STC.

Toutes les premières juridictions participantes qui ont débuté leurs échanges en 2017 ont adopté le STC et la plupart ont échangé des renseignements avec succès en utilisant ce système. Toutefois, les échanges en eux-mêmes ont parfois pris du retard : quelques retards mineurs pour raisons techniques et plusieurs ajournements considérables dans certaines juridictions des Caraïbes, attribuables aux conséquences dévastatrices des ouragans qui ont sévi récemment. Elles ont cependant l'intention de reprendre la transmission de leurs données dès que possible.

Baromètre mondial de la transparence – Échange automatique de renseignements

Les juridictions de 2017

Les résultats concernant les juridictions qui ont débuté les échanges cette année démontrent essentiellement que l'intégralité des engagements ont été tenus. Ce résultat, obtenu en moins de trois ans depuis l'approbation de la nouvelle Norme d'échange automatique de renseignements, est exceptionnel.^[11]

Mise en œuvre de la Norme d'échange automatique de renseignements par les juridictions qui se sont engagées à débuter les échanges en 2017^[11]

1. *Le cadre législatif national est-il en vigueur ?*

Engagement tenu à 100 % : toutes les juridictions qui se sont engagées à échanger des renseignements à compter de 2017 ont mis en place le cadre légal national nécessaire. La quasi-totalité des juridictions ont réalisé l'objectif de mise en place de la législation nationale avant fin 2015, de sorte que les données commencent à être collectées par les institutions financières à partir du 1^{er} janvier 16. Seules quelques rares exceptions sont à déplorer.

2. *Le cadre légal international a-t-il été mis en place à temps pour débuter les échanges à la fin du mois de septembre 2017*

Engagement tenu à 100 % : toutes les premières juridictions participantes ont pris par à la MAC, qui fournit une passerelle juridique vers un échange automatique des renseignements, bien que certaines utilisent également d'autres outils d'échange légaux (par exemple, la MAC ne s'applique pas entre certains territoires qui n'en sont pas signataires à part entière). De même, elles ont toutes signé l'AMAC NCD.

3. *Des accords internationaux ont-ils été activés avec chaque « partenaire intéressé et approprié » à temps pour débuter les échanges à la fin du mois de septembre 2017 ?*

Engagement tenu à 98 % : parmi les juridictions de 2017, 98 % des relations d'échange potentielles ont été activées. La lacune mineure s'explique essentiellement par l'absence d'accords bilatéraux entre des juridictions se trouvant dans l'impossibilité d'échanger en vertu de la MAC.

4. *Les données transmises aux partenaires à la fin du mois de septembre 2017 ?*

Engagement tenu à 100 % avec seulement quelques retards : toutes les juridictions de 2017 ont adopté le STC et la plupart ont échangé des renseignements avec succès en utilisant ce système.

¹¹ Pour obtenir plus de précisions, notamment en ce qui concerne la performance des juridictions qui se sont engagées à débuter les échanges en 2018, consulter le Rapport de mise en œuvre de l'échange automatique de renseignement 2017 du Forum mondial : <http://www.oecd.org/tax/transparency/reporting-on-the-implementation-of-the-AEOI-standard.pdf>.

Les juridictions de 2018

Les travaux amorcés pour tenir les engagements pris ne sont pas encore terminés. Les résultats concernant les juridictions qui se sont engagées à échanger des renseignements en 2018 montrent que certaines juridictions ont encore du travail à fournir. Si la plupart des juridictions sont sur la bonne voie (les lois nationales sont en place et il reste encore du temps pour finaliser le cadre légal international complet), quelques-unes ne sont cependant pas parvenues à franchir certaines étapes clés et se trouvent confrontées à des délais très difficiles à tenir pour tout mettre en place et ainsi honorer les engagements pris. Bien que la grande majorité de la centaine de juridictions qui se sont engagées à débuter les échanges en 2017 ou 2018 devrait normalement tenir les engagements pris, il est impératif de maintenir l'attention cristallisée sur la mise en œuvre.

Le Forum mondial continuera d'assurer un suivi étroit de la tenue des engagements, notamment les activations du cadre légal international.



Partie III.

Échange de renseignements sur demande

Points forts de 2017

Progression de la mise en œuvre efficace de la Norme d'échange de renseignements sur demande

Depuis 2009, le Forum mondial a réalisé et publié des examens détaillés par les pairs portant sur l'efficacité de la mise en œuvre de la Norme d'échange de renseignements sur demande. En avril 2016, lorsque le premier cycle d'examens par les pairs touchait à sa fin, les ministres des finances du G20 annonçaient leur intention d'identifier les juridictions qui n'avaient pas suffisamment progressé vers un niveau satisfaisant de mise en œuvre des normes de transparence fiscale. Tous les pays et juridictions ont été appelés à éléver la notation attribuée par le Forum mondial au niveau minimal « Conforme pour l'essentiel » en ce qui concerne la Norme d'échange de renseignements sur demande. Cette exhortation formulée par le G20 a déclenché une progression massive. Le Forum mondial a introduit une procédure d'examen accélérée afin de faciliter la reconnaissance rapide de ces améliorations : 14 juridictions ont été en mesure de démontrer leur progression vers une élévation provisoire de leurs notations globales. Au moment de la remise du rapport de l'OCDE au Sommet des dirigeants du G20 en juillet 2017, seules six juridictions étaient considérées « Partiellement conformes » ou « Provisoirement partiellement conformes », et une seule était jugée « Non-conforme ». Les juridictions ayant relevé leur notation feront l'objet d'un examen complet en 2018.

Premiers 16 rapports dans le cadre du deuxième cycle d'examens par les pairs déjà remis

Le deuxième cycle d'examens par les pairs a démarré en juillet 2016 en vertu des Termes de référence 2016 renforcés, qui reflètent désormais les derniers développements en matière de transparence fiscale internationale. L'une des évolutions les plus remarquables est l'introduction de l'exigence de mise à disposition des renseignements concernant les bénéficiaires effectifs (en accord avec la norme du GAFI) et de leur accès par les autorités fiscales. Auparavant, la norme du Forum mondial exigeait seulement la mise à disposition des renseignements concernant la propriété légale et l'identité des personnes morales et des arrangements juridiques. Ce nouvel élément vient renforcer la lutte contre les sociétés-écrans anonymes et le recours à des arrangements juridiques pour dissimuler l'identité des propriétaires. Au total, 36 examens ont déjà été amorcés dans le cadre du deuxième cycle et 16 rapports ont été adoptés par le Forum mondial.



L'état des engagements en matière d'échange de renseignements sur demande

Les 147 membres du Forum mondial se sont engagés à mettre en œuvre la Norme d'échange de renseignements sur demande et sont évalués via un processus rigoureux d'examen par les pairs. Ces examens par les pairs ont constitué l'activité principale du Forum mondial depuis 2009 : ils sont réalisés par le Groupe d'examen par les pairs et sont adoptés en réunion plénière. Le premier cycle d'examens lors duquel toutes les juridictions membres et les juridictions pertinentes dans le cadre des travaux menés par le Forum mondial ont été examinées par rapport aux Termes de référence 2010 est désormais terminé, et un deuxième cycle d'examens, en vertu des Termes de référence 2016, a déjà commencé.

Objet des évaluations

Les Termes de référence du Forum mondial décomposent la Norme d'échange de renseignements sur demande en dix éléments essentiels, regroupés en trois parties principales : A – mise à disposition des renseignements, B – accès aux renseignements, C – échange de renseignements. Pour jouir d'un échange de renseignements efficace, chaque juridiction doit disposer d'instruments d'échange de renseignements internationaux appropriés avec tous les partenaires pertinents. Elle doit également s'assurer que les renseignements recherchés sont disponibles et accessibles par son autorité compétente. L'exigence de mise à disposition de renseignements fiables et pertinents à des fins fiscales permet au Forum mondial de contribuer à l'amélioration de la transparence fiscale à l'échelle mondiale.

- **A (Mise à disposition des renseignements)**
 - A1 (Renseignements concernant la propriété légale, les bénéficiaires effectifs et l'identité)
 - A2 (Archives comptables)
 - A3 (Renseignements bancaires)
- **B (Accès aux renseignements)**
 - B1 (Accessibilité des renseignements)
 - B2 (Droits et protections)
- **C (Échange de renseignements)**
 - C1 (Échange efficace)
 - C2 (Réseau d'échange de renseignements)
 - C3 (Confidentialité)
 - C4 (Droits et protections des contribuables et des tiers)
 - C5 (Échange en temps requis et mises à jour)

Mise en place des règles du jeu équitables

Au cours du premier cycle d'examens par les pairs, de 2010 à 2016, le Forum mondial a réalisé plus de 250 examens de la Norme d'échange de renseignements sur demande et a attribué plus de 110 notations. 15 examens supplémentaires ont été entrepris via la Procédure accélérée. Le deuxième cycle d'examens est en cours ; les premières séries de rapports d'examen par les pairs sont approuvées et enregistrent de nouvelles notations.

Premier cycle d'examens

Conformément à la méthodologie d'examen par les pairs, les examens portaient sur le cadre juridique et réglementaire (phase 1) et la mise en pratique de ce cadre. Une fois l'évaluation de phase 2 terminée, chaque juridiction s'est vue attribuer la notation « Conforme », « Conforme pour l'essentiel », « Partiellement conforme » ou « Non-conforme ». Le premier cycle d'examens par les pairs de l'échange de renseignements sur demande a pris fin en novembre 2016. Au total, 116 notations ont été attribuées, dont 22 juridictions considérées par le Forum mondial comme « Conformes », 77 « Conformes pour l'essentiel », 12 « Partiellement conformes » et 5 « Non-conformes » à la Norme d'échange de renseignements sur demande. Quatre autres juridictions n'ont pas pu passer à la phase 2 pendant une durée prolongée et, par conséquent, n'ont pas été évaluées au premier cycle.

Procédure accélérée

La procédure d'examen accélérée, adoptée par le Forum mondial lors de sa réunion plénière de 2016 à Tbilissi (en Géorgie), a été conçue pour reconnaître les progrès accomplis par les juridictions dans la mise en œuvre de la Norme d'échange de renseignements sur demande depuis leur dernier examen, de façon à tenir compte des résultats aux fins de communiquer la progression du Forum mondial et de l'OCDE dans la préparation d'une liste de juridictions non-coopératives destinée au G20. Dans le cadre de ces examens accélérés, les juridictions ont du démontrer que leur notation globale était « susceptible » de s'améliorer au regard des Termes de référence 2010. Le processus d'examen a été rigoureux et les rapports étoffés par les observations de pairs, approuvés par le Groupe d'examen par les pairs avant d'être adoptés par le Forum mondial. Toutefois, aucune visite sur site n'a été organisée et un rapport préliminaire a été rédigé par le Secrétariat du Forum mondial sans la participation des évaluateurs avant analyse et approbation du Groupe d'examen par les pairs et adoption en réunion plénière.

Toutes les juridictions dont la notation globale était « Partiellement conforme » ou « Non-conforme » (ou les juridictions avec une notation jugée « Non-conforme » ou sans notation de phase 2 en raison de leur blocage en phase 1 pendant une durée prolongée) étaient habilitées à demander un examen accéléré. Au total, quinze juridictions concernées sur 21 ont formulé cette demande. À l'exception de Trinité-et-Tobago, elles se sont toutes vues attribuer des notations provisoirement relevées en juillet 2017. 13 d'entre elles se sont vues attribuer les notations provisoires « Conformes pour l'essentiel » et une a été provisoirement

jugée « Partiellement conforme ».^[12] Ces notations provisoires sont à l'image des progrès conséquents accomplis par les juridictions dans la mise en œuvre de la Norme d'échange de renseignements sur demande. Nombre d'entre elles ont été en mesure de remédier à d'importantes carences dans leurs cadres juridiques et leur pratique d'échange de renseignements sur demande. Ces juridictions ayant relevé leur notation provisoire feront l'objet d'un examen complet en 2018, conformément aux Termes de référence 2016 renforcés.

Résultats des examens accélérés

| Juridiction | Notation initiale par le FM | Notation provisoire |
|------------------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| Andorre | Partiellement conforme | Conforme pour l'essentiel |
| Antigua-et-Barbuda | Partiellement conforme | Conforme pour l'essentiel |
| Costa Rica | Partiellement conforme | Conforme pour l'essentiel |
| Dominique | Partiellement conforme | Conforme pour l'essentiel |
| République dominicaine | Partiellement conforme | Conforme pour l'essentiel |
| Guatemala | Non-conforme | Conforme pour l'essentiel |
| États fédérés de Micronésie | Non-conforme | Conforme pour l'essentiel |
| Liban | Pas de notation | Conforme pour l'essentiel |
| Îles Marshall | Non-conforme | Partiellement conforme |
| Nauru | Pas de notation | Conforme pour l'essentiel |
| Panama | Non-conforme | Conforme pour l'essentiel |
| Samoa | Partiellement conforme | Conforme pour l'essentiel |
| Trinité-et-Tobago | Non-conforme | Non-conforme |
| Émirats arabes unis | Partiellement conforme | Conforme pour l'essentiel |
| Vanuatu | Pas de notation | Conforme pour l'essentiel |

¹² Il convient de noter que ces notations provisoires, à l'instar d'autres notations attribuées par le Forum mondial dans le cadre de son premier cycle d'examens par les pairs, ne constituent pas une prévision du résultat du prochain examen complet des échanges de renseignements sur demande, qui sera réalisé en application de la méthodologie du Forum mondial et au regard des Termes de référence 2016.

Deuxième cycle d'examens par les pairs

Tous les membres du Forum mondial, ainsi que les juridictions non-membres identifiées par le Forum mondial comme pertinentes dans le cadre de ses travaux, font l'objet d'un examen en application de la méthodologie et des Termes de référence 2016^[13] et selon l'ordre établi par le Calendrier des examens de 2016 à 2020.^[14] Par rapport à la version de 2010, les Termes de référence 2016 mis à jour incluent de nouveaux aspects ou clarifient les principes existants en ce qui concerne :

- L'exigence de mise à disposition et d'accessibilité des bénéficiaires effectifs de toutes les personnes morales et des arrangements juridiques concernés ;
- La référence explicite à l'existence de mesures d'exécution et de périodes d'archivage des renseignements concernant la propriété, la comptabilité et les données bancaires ;
- La clarification de la norme à propos de la mise à disposition des renseignements de propriété et de comptabilité pour les entreprises étrangères ;
- La clarification des droits et des protections ;
- L'intégration de la mise à jour de 2012 de l'article 26 du Modèle de convention fiscale de l'OCDE et son commentaire (surtout en ce qui concerne la norme applicable aux demandes collectives) ; et
- Les exigences de complétude et de qualité des demandes et réponses en matière d'échange de renseignements.

¹³ Méthodologie 2016 applicable aux examens par les pairs et aux examens des non-membres : <http://www.oecd.org/tax/transparency/about-the-global-forum/publications/revised-methodology.pdf>; Termes de référence 2016 pour suivre et examiner les progrès vers la transparence et l'échange de renseignements sur demande à des fins fiscales : <http://www.oecd.org/tax/transparency/about-the-global-forum/publications/terms-of-reference.pdf>..

¹⁴ Calendrier 2016-2020 des examens par les pairs de l'échange de renseignements sur demande : <https://www.oecd.org/tax/transparency/about-the-global-forum/publications/schedule-of-reviews.pdf>.

« Le nouveau cycle d'examens par les pairs vient de commencer. Avec 16 premiers rapports adoptés en 2017, il nous faut examiner plus de 130 juridictions au cours des quelques années à venir. Ces tâches titaniques permettront de garantir une uniformisation de l'application des normes. Au regard des premiers résultats, il apparaît que tous les pays ne seront pas en mesure d'obtenir d'aussi bons résultats qu'au premier cycle d'examens en raison du renforcement des exigences en vertu des Termes de référence 2016. Par conséquent, toutes les juridictions doivent préparer leurs examens avec soin en éliminant les lacunes ou carences au préalable. Il est essentiel de comprendre rapidement qu'une bonne notation au premier cycle ne garantit en aucun cas un résultat aussi bon lors du nouveau cycle. Le Secrétariat mettra tout en œuvre pour proposer des outils de soutien, tels que des manuels et des formations ».

Huey Min Chia-Tern, Présidente du Groupe d'examen par les pairs (Singapour)



Au total, 36 examens par les pairs ont été amorcés dans le cadre du nouveau cycle. Suite à la dernière réunion du Groupe d'examen par les pairs qui s'est déroulée en octobre 2017, le Forum mondial a déjà adopté 16 rapports d'examen par les pairs. Au total, 6 juridictions se sont vues attribuer la notation « Conforme », 8 ont été jugées « Conformes pour l'essentiel » et 2 « Partiellement conformes ». Aucune juridiction n'a été considérée « Non-conforme » à la Norme d'échange de renseignements sur demande. Ces premiers résultats indiquent l'importance de poursuivre les travaux amorcés par les juridictions membres à propos des bénéficiaires effectifs. Près de 40 pourcent des juridictions examinées ont été jugées « Partiellement conformes » (5) et « Non-conformes » (1) eu égard à l'Élément A1, qui englobe la mise à disposition des renseignements concernant les bénéficiaires effectifs et la propriété légale. Si une notation spécifique peut être déterminée par une combinaison de ces problèmes, cette appréciation trouve souvent son origine dans l'exigence relative aux bénéficiaires effectifs.

Deuxième cycle d'examens par les pairs de l'échange de renseignements sur demande en vertu des Termes de référence 2016 (de 2016 à ce jour)

| | Juridictions | A1 | A2 | A3 | B1 | B2 | C1 | C2 | C3 | C4 | C5 | Overall Rating |
|----|--------------------------------|----|---|----|----|----|----|----|----|----|----|----------------|
| 1 | Australie | PC | C | CE | C | C | C | C | C | C | C | CE |
| 2 | Bermudes | PC | CE | C | C | C | C | C | CE | C | C | CE |
| 3 | Canada | PC | CE | C | C | C | C | C | C | C | C | CE |
| 4 | Îles Caïmans | CE | CE | C | CE | C | C | C | C | C | C | CE |
| 5 | Curaçao | PC | CE | C | PC | CE | CE | C | C | C | PC | PC |
| 6 | Danemark | PC | C | PC | C | C | C | C | C | C | C | CE |
| 7 | Allemagne | CE | C | C | C | C | C | C | C | C | CE | CE |
| 8 | Inde | CE | C | C | C | C | C | C | C | CE | CE | CE |
| 9 | Irlande | C | C | C | C | C | C | C | C | C | C | C |
| 10 | Île de Man | CE | C | C | C | C | C | C | C | C | C | C |
| 11 | Italie | C | C | C | C | C | C | C | C | CE | C | C |
| 12 | Jamaïque | NC | CE | PC | C | C | C | C | C | C | C | PC |
| 13 | Jersey | C | C | C | C | C | C | C | C | C | C | C |
| 14 | Maurice | CE | C | C | C | C | C | C | C | C | C | C |
| 15 | Norvège | CE | C | C | C | C | C | C | C | C | C | C |
| 16 | Qatar | C | C | C | C | C | C | C | C | C | PC | CE |
| | Conforme (C) | | A1 – Renseignements concernant la propriété, A2 – Archives comptables, A3 – Renseignements bancaires, B1 – Accessibilité, B2 – Droits et protections, C1 – Instruments d'échange de renseignements, C2 – Réseau d'accords, C3 – Confidentialité, C4 – Droits et protections, C5 – Échange de renseignements en temps requis | | | | | | | | | |
| | Conforme pour l'essentiel (CE) | | | | | | | | | | | |
| | Partiellement conforme (PC) | | | | | | | | | | | |
| | Non-conforme (NC) | | | | | | | | | | | |

Baromètre mondial de la transparence – Échange de renseignements sur demande

Notation globale suite aux examens par les pairs par rapport à la Norme d'échange de renseignements sur demande (en novembre 2017)*

| Notations reposant sur le premier cycle d'examens | Notations reposant sur le deuxième cycle d'examens | Notation globale |
|---|---|---|
| Belgique, Chine (République populaire de), Colombie, Finlande, France, Islande, Japon, Corée, Lituanie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Slovénie, Afrique du Sud, Espagne, Suède | Irlande, Île de Man, Italie, Jersey, Maurice, Norvège | Conforme |
| Albanie, Argentine, Aruba, Autriche, Azerbaïjan, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Bélarus, Botswana, Brésil, Îles vierges britanniques, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Îles Cook, Chypre, République tchèque, El Salvador, Estonie, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Gabon, Géorgie, Ghana, Gibraltar, Grèce, Grenade, Guernesey, Hong Kong (Chine), Hongrie, Israël, Kenya, Lettonie, Lesotho, Liechtenstein, Luxembourg, Macao (Chine), Malaisie, Malte, Mauritanie, Monaco, Montserrat, Maroc, Pays-Bas, Nigéria, Niue, Pakistan, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie, Saint-Marin, Sénégal, Singapour, République slovaque, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Arabie Saoudite, Seychelles, Suisse, îles Turks-et-Caïcos, Ouganda, Royaume-Uni, États-Unis, Uruguay | Australie, Bermudes, Canada, Îles Caïmans, Danemark, Inde, Allemagne, Qatar | Conforme pour l'essentiel |
| Andorre, Antigua-et-Barbuda, Costa Rica, Dominique, République dominicaine, Guatemala, États fédérés de Micronésie, Liban, Nauru, Panama, Samoa, Émirats arabes unis, Vanuatu | | Provisoirement** Conforme pour l'essentiel |
| Anguilla, Indonésie, Saint-Martin, Turquie | Curaçao, Jamaïque | Partiellement conforme |
| îles Marshall | | Provisoirement** partiellement conforme |
| Trinité-et-Tobago*** | | Non-conforme |

* Rendez-vous sur cette page Web <http://www.oecd.org/tax/transparency/exchange-of-information-on-request/ratings/> pour consulter les tableaux de notations complets.

** Ces juridictions ont fait l'objet d'un examen en vertu de la procédure accélérée et se sont vues attribuer une notation globale provisoire. Ces juridictions sont programmées pour faire prochainement l'objet d'un examen complet conformément aux Termes de référence 2016 renforcés.

*** Cette juridiction a demandé à bénéficier d'un examen accéléré, mais la progression dont elle a fait preuve ne s'est pas révélée suffisante pour justifier une augmentation de sa notation au-delà de la mention Non-conforme.

Partie IV.

Assistance technique
Soutenir la progression mondiale
vers **plus de transparence fiscale**

Par le biais de ses travaux d'assistance technique bien rodés, le Forum mondial exploite plusieurs moyens d'apporter son soutien aux juridictions désireuses de respecter et de tirer le meilleur parti des normes d'échange de renseignements sur demande et d'échange automatique de renseignements. Cette initiative implique de ne pas limiter l'aide au seul développement des compétences de certaines personnes, mais de l'étendre aux capacités d'une organisation ou une institution toute entière. Ces changements institutionnels nécessitent du temps et des ressources, et leur mise en place ne se fera pas en un jour. S'il n'existe aucun raccourci prodigieux, le Forum mondial a néanmoins élaboré un certain nombre d'outils pour faciliter la progression et soutenir les pays dans leur cheminement vers une utilisation efficace des outils d'administration fiscale les plus sophistiqués.

La majorité des nouveaux membres du Forum mondial sont des pays en développement peu expérimentés en matière d'échange de renseignements. Pour les aider, le Secrétariat du Forum mondial a développé, à la fin de l'année 2015, un programme d'intégration impliquant la fourniture d'une assistance technique aux nouveaux pays membres en développement (le Programme d'accueil). Ce programme a pour objet de sensibiliser les membres à leurs droits et obligations, à préparer les nouveaux membres au processus d'examen et à les aider à mettre en place les infrastructures dont ils ont besoin pour tirer profit du partage de renseignements et de la mobilisation des revenus nationaux. Dans le cadre de ce programme, une feuille de route présentant les étapes suivantes, les échéances et les responsabilités est établie et approuvée par la juridiction et le Secrétariat du Forum mondial. Cette étape est suivie d'une évaluation préliminaire du cadre légal, de l'organisation, des processus et des pratiques du pays en matière d'échange de renseignements sur demande et d'échange automatique de renseignements, avant l'élaboration et la rédaction un plan d'action.

Plus de 20 pays participent actuellement à un programme d'accueil ou sont en cours d'initiation de ce type de programme. En ce qui concerne les pays en développement qui ne bénéficient pas de programmes d'accueil, une assistance leur est fournie de façon ponctuelle.



Programmes d'accueil

Arménie • Bénin • Cambodge • Tchad • Côte d'Ivoire • Djibouti • Équateur • Égypte • Guyane • Haïti • Liban • Madagascar • Maldives • Moldavie • Niger • Papouasie-Nouvelle-Guinée • Paraguay • Rwanda • Tanzanie • Thaïlande • Togo

Quel type d'assistance est fournie aux membres du Forum mondial ?

• Assistance technique en matière d'échange automatique de renseignements

Le Forum mondial aide ses membres à développer diverses composantes du cadre d'échange automatique de renseignements nécessaire, en leur fourissant conseil et soutien chaque fois que nécessaire pour leur assurer une excellente préparation et leur permettre d'éviter les écueils. Plus de la moitié des juridictions qui se sont engagées à pratiquer l'échange automatique de renseignements d'ici 2018 ont bénéficié d'une assistance portant sur divers aspects de la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements : rédaction de la législation, réunions avec le secteur financier pour expliquer le raisonnement et les obligations qui sous-tendent la NCD et mise en place d'exigences de confidentialité et de protection des données. La demande d'assistance technique en matière d'échange automatique de renseignements poursuivra son ascension au regard de l'implication croissante des pays en développement dans l'échange automatique de renseignements. Le Forum mondial se tient prêt à assister ses membres dans cette démarche.

« Menu à la carte » de l'assistance technique en matière d'échange automatique de renseignements

- Programmes d'accueil des nouveaux membres
- Engagement politique de haut niveau et consultations avec les grands partenaires publics et du secteur financier, y compris les industriels
- Formations de sensibilisation et de développement des compétences (régionales et adaptées à un pays spécifique)
- Évaluation préliminaire des capacités d'échange automatique de renseignements des pays en développement
- Soutien d'experts en matière de confidentialité et de protection des données pour les juridictions engagées
- Conseil juridique et aide rédactionnelle pour mettre en place la réglementation NCD

Politique nationale, rédaction de lois et conseils opérationnels

Législation

L'un des principales difficultés auxquelles sont confrontés de nombreux petits pays et pays membres en développement pour satisfaire à la norme d'échange automatique de renseignements consiste à transformer le devoir de vigilance énoncé dans la norme d'échange automatique de renseignements en une loi nationale. Les gouvernements disposent rarement d'un effectif qualifié et expérimenté suffisant pour rédiger un ensemble complexe de lois. Afin de prêter main forte à ses membres, le Forum mondial a élaboré un modèle de législation visant à les aider dans cette tâche et a travaillé en étroite coopération avec de nombreux membres pour adapter ce modèle à leurs circonstances nationales.

En 2017, près de 30 juridictions ont bénéficié d'une aide rédactionnelle en matière d'échange automatique de renseignements.



Confidentialité et protection des données

Pour obtenir automatiquement les renseignements échangés par des partenaires de convention, une juridiction doit au préalable démontrer qu'elle a mis en place les dispositifs de protection appropriés pour assurer la confidentialité et la sécurité des données reçues. Le volume de renseignements échangés étant potentiellement très important, il peut se révéler très difficile pour les petits pays et les pays en développement de mobiliser et justifier les ressources nécessaires pour mettre en œuvre un système informatique et de gestion de la sécurité des renseignements (GSR) efficace. Le Secrétariat du Forum mondial joue un rôle essentiel dans l'assistance apportée à de nombreuses juridictions engagées à pratiquer l'échange automatique de renseignements pour mettre en œuvre des systèmes de GSR satisfaisants et promulguer la réglementation nécessaire.

Environ 30 juridictions ont bénéficié d'une assistance pour préparer et mettre en œuvre leurs plans d'action de confidentialité et de protection des données.

Projets pilotes

Dans l'optique de mieux assister les juridictions en développement dans leur mise en œuvre de la norme d'échange automatique de renseignements et de répondre aux appels du G20, le Forum mondial a amorcé plusieurs projets pilotes visant à appuyer un pays en développement avec un pays développé de façon à fournir un soutien direct dans le processus de rédaction de la législation et à mettre en place les dispositifs de confidentialité et de protection des données nécessaires. Six projets pilotes sont actuellement en cours d'exécution : Albanie et Italie ; Géorgie et Allemagne ; Ghana et Royaume-Uni; Maroc et France; Pakistan et Royaume-Uni ; Philippines et Australie. Le projet pilote entre la Colombie et l'Espagne a pris fin avec la Colombie qui échange des renseignements en vertu de la NCD depuis septembre 2017.

Séminaires et formations de développement des compétences

Des formations continues portant sur les partenaires publics et le secteur financier sont dispensées aux juridictions nécessitant de l'aide pour mettre en œuvre la norme d'échange automatique de renseignements ou qui ne se sont pas encore engagées à respecter une échéance spécifique mais souhaiteraient bénéficier des avantages générés par la mise en œuvre de cette norme. Outre les formations propres aux juridictions reposant sur des besoins personnalisés, des événements régionaux ont été proposés tout au long de l'année pour dispenser des formations aux représentants des gouvernements impliqués dans le processus de prise de décisions et à ceux qui supervisent ou jouent un rôle potentiellement clé dans la mise en œuvre de la Norme d'échange automatique des renseignements.

• Assistance technique en matière d'échange de renseignements sur demande

L'assistance en matière d'échange de renseignements sur demande a permis à de nombreux pays en développement, en particulier en Afrique, d'obtenir une notation satisfaisante lors de leur premier cycle d'examens par les pairs. Les Termes de référence 2016 améliorés génèrent de nouveaux enjeux qui sont au centre des priorités d'assistance technique pour l'échéance 2018-2020, notamment la mise en œuvre de l'exigence relative aux bénéficiaires effectifs.

« Menu à la carte » de l'assistance technique en matière d'échange de renseignements sur demande

- Programmes d'accueil des nouveaux membres
- Engagement politique de haut niveau et consultations avec les grands partenaires
- Séminaires de sensibilisation et de développement des compétences (régionales et adaptées à un pays spécifique)
- Évaluation préliminaire des échanges de renseignements sur demande avant un examen par les pairs
- Conseil juridique et aide rédactionnelle pour mettre en place la législation relative à l'échange de renseignements, notamment sur l'accessibilité, les bénéficiaires effectifs, etc.
- Conseils opérationnels en matière de mise en place et d'organisation des échanges de renseignements
- Fourniture d'outils d'échange de renseignements, tels que le Manuel d'échange de renseignements sur demande et des logiciels de suivi
- Assistance à la signature de la MAC

Politique nationale, rédaction de lois et conseils opérationnels

Le Secrétariat s'investit beaucoup dans la fourniture d'une assistance technique à nos membres en vue d'améliorer leur cadre légal et de rendre leurs pratiques plus efficaces en matière d'échange de renseignements sur demande. Ces activités incluent la fourniture de conseils réglementaires à l'échelle du pays, d'une aide à la rédaction de lois ainsi que des recommandations de pratiques organisationnelles pour faire en sorte que les membres soient en mesure de répondre avec succès aux demandes d'échange de renseignements sur demande et d'adresser à leur tour des demandes à leurs partenaires de convention. En outre, le Secrétariat travaille en collaboration avec les juridictions qui ont formulé une demande d'assistance pour préparer leur examen d'échange de renseignements sur demande en vertu des nouveaux Termes de référence 2016. Les juridictions ont manifesté un intérêt particulier pour la nouvelle exigence



relative aux bénéficiaires effectifs. Dans ce domaine, les capacités sont en cours de développement par le biais de séminaires régionaux et de services d'assistance individuelle, avec le soutien d'organisations régionales.

En 2017, plus de 20 juridictions ont bénéficié d'une aide rédactionnelle en matière d'échange de renseignements sur demande, notamment en ce qui concerne les bénéficiaires effectifs.

Séminaires et formations de développement des compétences

Des formations continues sont dispensées aux juridictions nécessitant une assistance pour mettre en œuvre la norme d'échange de renseignements sur demande ou pour améliorer leurs pratiques d'échange de renseignements. Outre les formations propres aux juridictions reposant sur des besoins personnalisés, des formations régionales sont proposées tout au long de l'année pour dispenser des séminaires aux évaluateurs et aux juridictions évaluées, avec un accent particulier mis sur les nouveaux Termes de référence 2016 et le processus d'examen par les pairs. En outre, en 2017, le Forum mondial a également commencé à organiser des séminaires régionaux spécialisés et consacrés aux bénéficiaires effectifs.



Zoom sur la dimension régionale des travaux d'assistance technique**Initiative pour l'Afrique**

En reconnaissance des circonstances particulières des pays africains qui souffrent d'inégalité en raison d'une faible capacité d'activité économique à l'intérieur de leurs frontières, le Forum mondial s'est allié à plusieurs autres pays et organisations internationales pour créer un programme spécifique visant à favoriser la libération du potentiel de transparence et d'échange de renseignements en Afrique. Le Forum mondial a dispensé de nombreuses formations destinées aux pays africains et portant sur l'échange de renseignements à l'échelle régionale et bilatérale, y compris sur les modalités de création d'unités d'échange de renseignements fonctionnelles et de formulation des demandes d'échange de renseignements. En outre, les neuf « premiers pays africains participants » (Burkina Faso, Cameroun, Gabon, Ghana, Kenya, Libéria, Maroc, Nigéria et Ouganda) se sont engagés à atteindre des objectifs concrets pour améliorer leur législation et leurs pratiques d'échange de renseignements au cours des trois premières années de cette initiative.

Projet ALC

Une collaboration inter-agences a été mise en place en novembre 2016 entre le Forum mondial, le Centre interaméricain des administrations fiscales, la Banque interaméricaine de développement et le Groupe de la banque mondiale en vue de promouvoir et de soutenir le développement des compétences dans la région Amérique latine et Caraïbes (ALC). Cette collaboration a pour objectif final d'amener toutes les juridictions de la région à mettre en œuvre les normes de transparence et d'échange de renseignements en améliorant la mobilisation des ressources nationales. Ces quatre organisations coordonnent leurs travaux suivant un plan de travail commun afin d'éviter les doublons de ressources et, chaque fois que possible, faire en sorte que l'assistance soit menée dans le cadre de l'accord de collaboration inter-agences.

Asie

Une approche régionale similaire à celle du modèle des projets de l'Initiative pour l'Afrique et de la région ALC est en cours de développement pour les nouveaux pays membres en Asie, avec l'aide de la BAD. Plusieurs projets conjoints ont déjà commencé tandis que l'architecture générale de l'initiative est en cours de finalisation.

Partie V.

Les avancées en matière de transparence fiscale : **quels résultats ?**

Les progrès accomplis ces dix dernières années dans le domaine de la transparence et de l'échange de renseignements à des fins fiscales sont sans égal. L'échelle géographique de la coopération fiscale s'est élargie, de même que la variété des renseignements partagés entre les autorités fiscales. De nouvelles étapes charnières sont franchies chaque année à mesure que le mouvement mondial vers plus de transparence fiscale continue de s'étendre et de générer des avantages, à la fois pour les juridictions individuelles et pour l'économie mondiale dans son ensemble

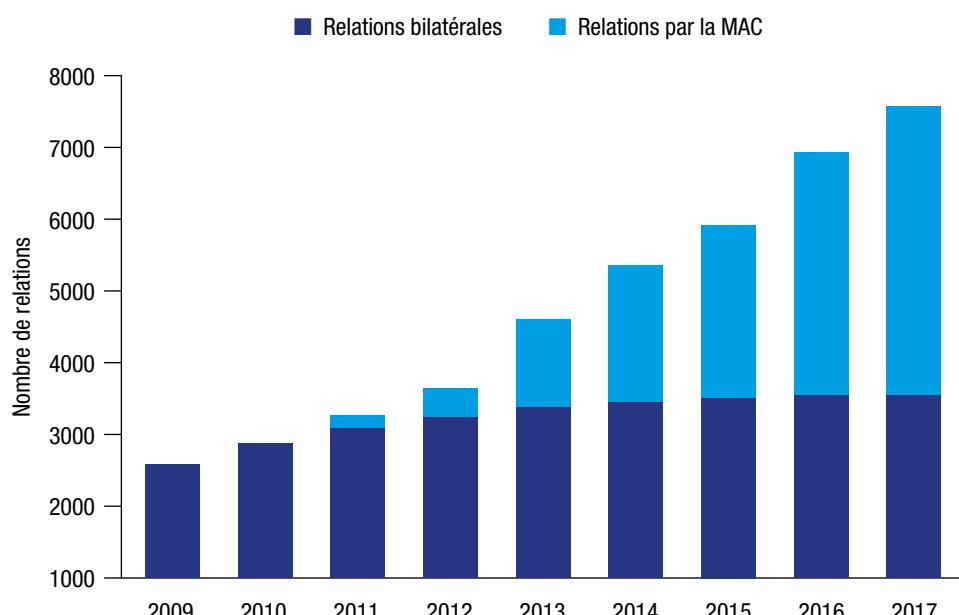
Une coopération renforcée au niveau intergouvernemental

Au lendemain de l'appel du G20 exhortant à mettre fin à l'ère du secret bancaire et de la restructuration du Forum mondial en 2009, le nombre de ses membres a augmenté et ce développement poursuit son ascension. Aujourd'hui, près de 150 juridictions participent au Forum mondial, ce qui en fait la plate-forme la plus importante de coopération internationale en matière de transparence fiscale et d'échange de renseignements. Une douzaine de réunions (outre les séminaires et autres événements de développement des compétences) rassemblent chaque année les membres du Forum mondial pour prendre d'importantes décisions concernant l'évaluation par les pairs ainsi que d'autres questions associées à la mise en œuvre efficace des normes d'échange de renseignements sur demande et d'échange automatique de renseignements. Les dirigeants et ministres des finances du G20 soutiennent activement cet effort en reconnaissant l'importance cruciale de la transparence fiscale et de l'échange de renseignements à des fins de coopération internationale, ainsi que des travaux axés sur la fiscalité et le développement.

Élargissement du réseau de relations d'échange de renseignements

Le nombre global de pays et de juridictions capables d'échanger des renseignements a augmenté de façon spectaculaire. Au cours des dix dernières années, plusieurs milliers de nouvelles relations d'échange de renseignements ont vu le jour. Cette progression se fonde principalement sur la Convention multilatérale sur l'assistance administrative mutuelle à des fins fiscales (la MAC), qui s'est révélé remarquablement efficace pour réunir les pays et activer entre eux des relations d'échange de renseignements. D'autres instruments sont également utilisés pour favoriser l'échange de renseignements transfrontalier, notamment les traités de double imposition et les accords bilatéraux d'échange de renseignements fiscaux. Le nombre de ces instruments connaît également une augmentation constante.

Relations d'échange de renseignements



En 2009, seulement 19 pays et juridictions participaient à la MAC. En novembre 2017, la MAC a été signée par 115 juridictions, créant ainsi un réseau qui, sans cela, nécessiterait la conclusion de plus de 6 000 traités bilatéraux. Les signataires représentent une large diversité de pays, y compris tous les pays du G20, tous les BRIICS, tous les pays de l'OCDE, les grands centres financiers et un nombre croissant de pays en développement. La hausse du nombre de signataires n'est pas seulement due à la pression exercée par les pairs. Elle est née de la reconnaissance des avantages que les juridictions peuvent tirer de relations d'échange saines entretenues avec leurs partenaires de convention. La MAC s'est révélée particulièrement utile pour les petites juridictions et les pays en développement qui sont confrontés à des contraintes de ressources pour négocier les textes bilatéraux.

Une efficacité accrue de la mise en œuvre des échanges de renseignements sur demande

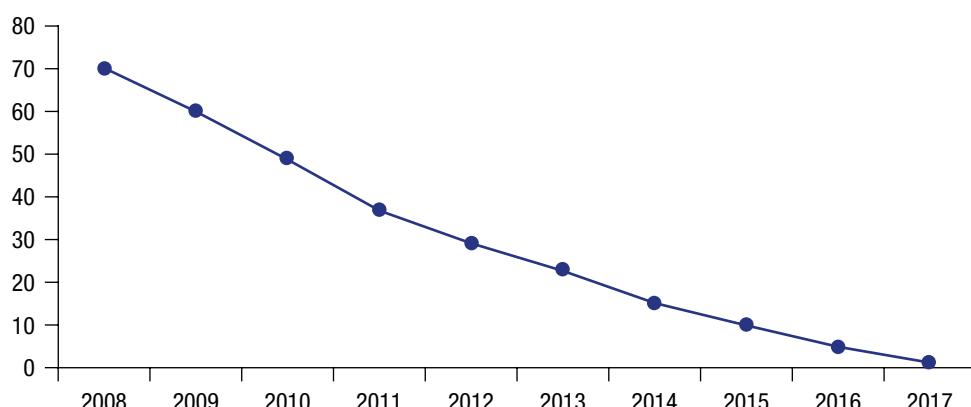
Tous les membres du Forum mondial se sont engagés à mettre en œuvre la norme d'échange de renseignements sur demande et font l'objet d'un examen par les pairs. Les évaluations réalisées par le Forum mondial en vertu des Termes de référence 2010 illustrent les progrès prodigieux accomplis dans la mise en œuvre efficace de la norme d'échange de renseignements sur demande : 94 pourcent des juridictions examinées ont été jugées « Conformes » ou « (Provisoirement) conformes pour l'essentiel ». En juillet 2017, seule une juridiction a été considérée non-coopérative par le G20 (Trinité-et-Tobago) et devrait combler les lacunes identifiées dès que possible.

De nombreuses juridictions ont apporté des changements d'envergure à leurs cadres et pratiques juridiques et réglementaires avant et après leurs examens. En voici les temps forts :

- *Secret bancaire*

La pression exercée pour amener les juridictions à se conformer à la norme d'échange de renseignements sur demande a donné lieu, dans la quasi-totalité des juridictions disposant de règles de secret bancaire, à une levée des restrictions et une inclusion du partage transfrontalier de renseignements entre les autorités fiscales. Suite aux examens accélérés, le nombre total de juridictions ayant éliminé le secret bancaire strict depuis 2008 est passé à 69. Ce changement marque une disparition quasi-universelle du secret bancaire à des fins d'échange de renseignements sur demande dans les juridictions ayant fait l'objet d'un examen par le Forum mondial lors du premier cycle d'examens par les pairs. Par conséquent, les contribuables disposent de moins en moins d'espace disponible pour dissimuler leurs richesses et échapper aux enquêtes gouvernementales légitimes. Le début des échanges automatiques de renseignements financiers marque la fin de l'ère du secret bancaire. Quelques années en arrière, une telle réussite était encore inimaginable.

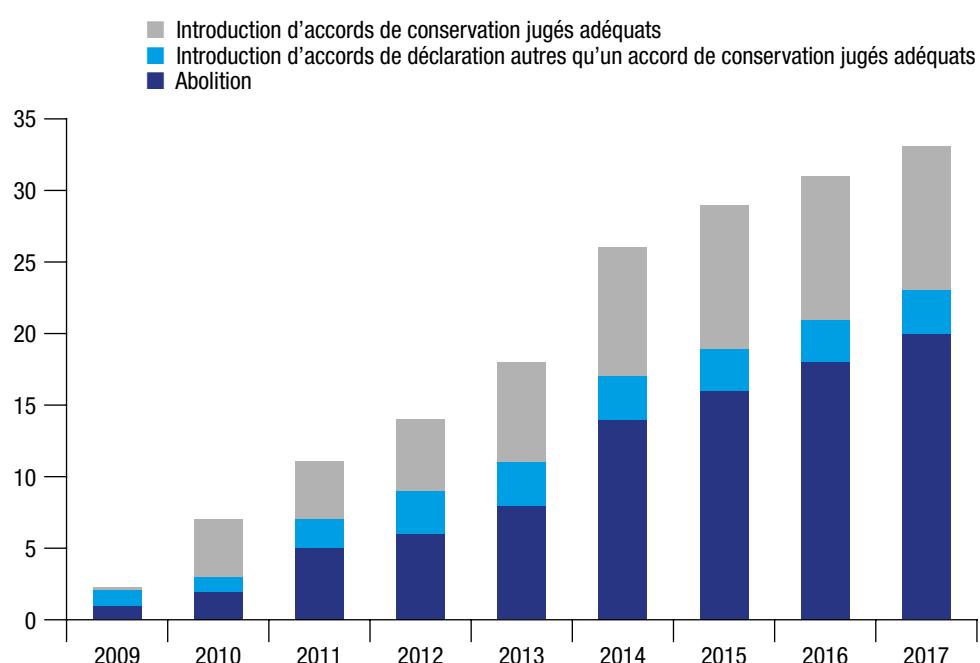
Juridictions appliquant des restrictions d'accès aux renseignements bancaires à des fins d'échange de renseignements



- Sociétés-écrans

L'ampleur et l'échelle de l'évasion fiscale à l'étranger s'illustrent par les diverses fuites de données dont nous avons été témoins ces dernières années. Une grande partie de ces procédés malhonnêtes impliquaient le problème des actions au porteur. Le Forum mondial n'a eu de cesse d'avertir des dangers que présentent les actions au porteur pour une bonne administration fiscale et a convaincu de nombreux pays de se débarrasser de ces régimes et de n'en conserver qu'une poignée.

Abolition et immobilisation des actions au porteur (cumulées)



Dans le cadre des examens accélérés exécutés au premier semestre 2017, les 15 juridictions examinées ont fait état des mesures suivantes :

- 2 juridictions ont aboli les actions au porteur ;
- 9 juridictions ont amélioré leur accessibilité pour satisfaire à la Norme d'échange de renseignements sur demande, en particulier en ce qui concerne l'accès aux renseignements bancaires ;
- 4 juridictions ont modifié leurs règles de façon à permettre la consultation et l'échange de renseignements bancaires ;
- 9 juridictions ont introduit des dispositions en vue de garantir la mise à disposition des archives comptables ;
- 11 ont amélioré leur supervision et exécution des obligations de tenue à jour des renseignements ;
- 10 juridictions ont élargi leur réseau de relations d'échange ; et
- Dans certains cas, les membres du Forum mondial ont communiqué des observations de pairs qui ont également confirmé l'amélioration des pratiques d'échange de renseignements.

La pression internationale continue de s'intensifier dans d'autres domaines essentiels

La prochaine étape, identifiée dans les Termes de référence 2016 améliorés, consiste pour toutes les juridictions à mettre dans leur ligne de mire les bénéficiaires effectifs de toutes les personnes morales et arrangements juridiques, en établissant le lien entre les avantages financiers d'une activité économique et ses véritables propriétaires.

Mise à disposition d'outils plus modernes et efficaces

Cette année marque une étape charnière pour le Forum mondial avec la mise en service de sa deuxième norme d'échange de renseignements. Au total, près de 50 juridictions membres ont amorcé des échanges automatiques de renseignements financiers. Elles devraient être rejoints par 53 autres juridictions en 2018, puis par d'autres encore à compter de l'échéance 2020 et au-delà.

Augmentation des recettes fiscales

L'impact de l'échange automatique des renseignements s'est déjà fait sentir. Ainsi que l'a rapporté l'OCDE au G20, en réponse aux initiatives de divulgation et autres mesures similaires mises en place avant le début des échanges, environ 500 000 individus ont déjà révélé des actifs offshore dans le monde entier, et quelques 85 milliards d'euros de recettes fiscales supplémentaires ont été collectées.^[15] Les bénéfices signalés par les gouvernements du monde entier incluent :

- *Le Brésil* a déclaré que la valeur totale des revenus étrangers imposables non déclarés par le passé et divulgués pendant l'exercice fiscal par le biais d'une pratique ou d'un mécanisme législatif ou administratif de déclaration s'élevait à près de 170 milliards R\$ en 2016. La totalité de l'impôt, des intérêts et des pénalités recouvrés en conséquence s'élèvent à près de 47 milliards R\$ (environ 12 milliards €).
- *La France* a démarré un programme de déclaration volontaire en 2013, avant de mettre en œuvre la Norme d'échange automatique de renseignements. En septembre 2017, plus de 50 000 contribuables ont déclaré de leur propre chef 32 milliards € d'actifs dissimulés et 7,8 milliards € d'impôts ont été recouvrés.
- *L'Inde*, avant son premier échange automatique de renseignements financiers en 2017, a lancé un Programme de déclaration de revenus en 2016 qui a persuadé 65 000 contribuables de déclarer 11 milliards \$ d'actifs non déclarés par le passé. Ce programme de déclaration volontaire a débuté le 1^{er} juin 2016 et a pris fin le 30 septembre 2016. Au total, 6 milliards \$ d'impôts ont été recouvrés.
- *L'Indonésie* a récemment recouvré plus de 10 milliards \$ d'impôts au titre d'un programme d'amnistie élaboré avant son introduction de la NCD. Près d'un million de contribuables ont déclaré 366 milliards \$ d'actifs non déclarés par le passé.

¹⁵ Rapport du Secrétaire général de l'OCDE aux dirigeants du G20 (Juillet 2017): <http://www.oecd.org/ctp/oecd-secretary-general-tax-report-g20-leaders-july-2017.pdf>.

Les bénéfices des échanges sur demande augmentent également, bien que plus difficiles à quantifier dans la mesure où les demandes de renseignements viennent en soutien des enquêtes fiscales en cours. Il convient donc de les considérer comme un outil complémentaire. Néanmoins, les exemples suivants illustrent les bénéfices potentiels associés à la mise en œuvre et l'utilisation efficaces de l'échange de renseignements sur demande :

- *L'Australie* a sollicité des renseignements auprès de dix pays à plus de 400 occasions en 2013. Elle a été en mesure de recouvrer 326 millions € grâce à ces échanges, soit environ 800 000 € par échange.
- *Le Burkina Faso* a mis en place une unité d'échange de renseignements en 2015. Les premières demandes d'échange de renseignements ont été émises en 2017 (7 demandes). En septembre 2017, l'administration fiscale estimait avoir recouvré plus de 2,4 millions \$ d'impôts à l'issue des premières demandes.
- *Les Philippines* ont restructuré leur unité et systèmes d'échange de renseignements en 2013. En 2014, elle a recouvré plus d'1 million \$ en seulement deux fois, à la suite d'une échange de renseignements.
- *L'Afrique du Sud* a recouvré 62,24 millions \$ moyennant le règlement opéré par un seul contribuable en 2013. Dans ce cas précis, l'échange de renseignements a joué un rôle décisif pour permettre le recouvrement des impôts.
- *La Suède* a recouvré 84 millions d'impôts à l'issue d'un échange de renseignements en 2013.
- *L'Ouganda* a mis en place son unité d'échange de renseignements en mars 2014. Depuis sa création, l'unité a émis plus de 30 demandes de renseignements et a répondu à plusieurs demandes. L'Ouganda a recouvré plus de 9 millions \$ d'impôts sur la période 2015-2016.

Partie VI.

What's Next?

Garantir la tenue de tous les engagements d'échange automatique de renseignements en 2018

Le Forum mondial poursuivra ses activités de suivi et d'évaluation préliminaire dans le domaine de l'échange automatique de renseignements dans la mesure où elles se sont révélées très efficaces pour faire en sorte que les juridictions mettent en place toutes les composantes nécessaires de façon cohérente, et les préparer ainsi aux évaluations complètes qui débuteront en 2020. La première priorité de 2018 sera de garantir la tenue de tous les engagements d'échange de renseignements pris par les juridictions pour mettre en œuvre la Norme d'échange automatique de renseignements à compter de 2018. Certaines de ces juridictions ne possèdent aucune expérience de la déclaration électronique et, par conséquent, les activités de suivi seront intensifiées en ce qui concerne les aspects opérationnels.

Préparation des examens complets des échanges automatiques de renseignements

Le travail mené sur les nouveaux Termes de référence et la méthodologie d'exécution des examens complets des échanges automatiques de renseignements tiendra une place centrale, et ce cadre sera développé à l'approche de la réunion plénière 2018 qui aura lieu en Uruguay. Ce nouveau processus d'examen doit être complet afin de garantir l'application de règles du jeu équitables, tout en proposant un cadre efficace qui permet une utilisation optimale des ressources.

Progression vers l'échange automatique de renseignements dans les pays en développement

La première vague de juridictions ayant déjà bien avancé dans la mise en œuvre de la Norme d'échange automatique de renseignements, le Forum mondial recentre ses efforts sur les pays en développement. L'approbation par le Forum mondial de l'approche par étape et la publication du *Plan d'action pour la participation des pays en développement à l'échange automatique de renseignements* devraient créer un élan politique vers plus d'avancées dans cette voie.

Poursuite des examens par les pairs des échanges de renseignements sur demande et accompagnement de la progression

Le Forum mondial poursuivra ses travaux d'examen par les pairs en application du Calendrier des examens de 2016 à 2020, avec pour objectif la publication de près de 30 rapports en 2018. Le Secrétariat exécutera ses activités d'assistance technique pendant le deuxième cycle d'examens par les pairs des échanges de renseignements sur demande, par le biais de séminaires de formation continue et de conseils personnalisés sur demande. Pour passer leur examen avec succès lors du deuxième cycle, les juridictions doivent prendre les mesures qui s'imposent suite aux recommandations qui leur ont été adressées lors du premier cycle et doivent veiller à la mise en œuvre efficace des nouveaux éléments en cours d'évaluation, et plus particulièrement l'exigence relative aux bénéficiaires effectifs. En outre, une assistance est proposée pour améliorer la qualité des demandes d'échange de renseignements des membres et aider les juridictions à faire un usage efficace des outils d'échange de renseignements sur demande.

Bénéficiaires effectifs – relever le défi qui s'annonce

Suite à l'appel lancé par les dirigeants du G20 exhortant chacun à élaborer des moyens d'améliorer la mise en œuvre des normes internationales en vigueur en matière de transparence, y compris la mise à disposition des renseignements relatifs aux bénéficiaires effectifs des personnes morales et des arrangements juridiques, ainsi que leur échange à l'échelle internationale, le Forum mondial a formulé plusieurs propositions et œuvre actuellement à leur mise en application. À cette fin, les Termes de référence 2016 insistent désormais sur la mise à disposition et l'accessibilité des renseignements relatifs aux bénéficiaires effectifs. Les premiers examens des échanges de renseignements sur demande ont démontré que cette exigence impliquerait la fourniture d'une assistance technique conséquente. Pour relever le nouveau défi qui s'annonce, le Forum mondial prévoit donc de publier un manuel portant sur les bénéficiaires effectifs et de renforcer l'assistance technique fournie dans ce domaine complexe.

Progression des travaux d'évaluation des impacts

Les progrès sans précédent provoqués par le Forum mondial ces dix dernières années ont suscité un intérêt marqué pour l'impact de l'échange de renseignements parmi les juridictions membres, les acteurs du secteur privé (professions juridiques, institutions financières, etc.), les organisations non-gouvernementales et le grand public afin de mesurer l'ampleur et l'impact de ces changements. Afin de mieux informer tous les partenaires, le Forum mondial s'attache actuellement à mettre en place un module d'évaluation des impacts pour recueillir des données concernant les évolutions de l'environnement fiscal et leurs conséquences en termes d'imposition. Ce travail restera l'une des grandes priorités du Forum mondial pour 2018.

Partie VII.

Annexes

Annexe 1 Réunion plénière du Forum mondial : récapitulatif des conclusions

(Novembre 2017 à Yaoundé, au Cameroun)

1. Du 15 au 17 novembre 2017, 186 représentants de 78 juridictions et 12 organisations internationales et groupements régionaux se sont réunis à Yaoundé au Cameroun à l'occasion de la 10ème réunion annuelle du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (le Forum mondial). Le rassemblement de cette année a eu lieu au Cameroun pour attester l'importance cruciale des travaux en matière de transparence fiscale et d'échange de renseignements pour les pays en développement, en particulier ceux du continent africain.
2. Cette réunion a eu pour trame de fond la toute récente affaire des « Paradise Papers », qui a eu pour effet de mettre en exergue le problème mondial d'optimisation et d'évasion fiscales transfrontalières ; problèmes qu'il convient de régler avec efficacité au moyen d'un engagement international. Les membres ont reconnu les progrès accomplis en matière de collaboration multilatérale dans le cadre du Forum mondial (de loin le regroupement fiscal international le plus important qui veille à l'application des normes internationales) afin de fournir aux autorités fiscales les outils adéquats pour lutter contre l'optimisation et l'évasion fiscales à l'étranger. Ils ont décidé de poursuivre cette progression en vue d'améliorer encore l'efficacité de la coopération fiscale internationale pour surmonter ensemble les difficultés rencontrées à l'échelle internationale.
3. Le Forum mondial a accueilli 10 nouveaux membres qui ont intégré la structure depuis sa dernière réunion : le Bénin, le Cambodge, Djibouti, l'Équateur, les îles Féroé, le Groenland, Haïti, Madagascar, le Rwanda et la Thaïlande. Le Forum compte désormais 147 juridictions au total. Une nouvelle infrastructure d'échange de renseignements très performante est en train de voir le jour, grâce aux outils efficaces de conformité fiscale internationale proposés via les normes d'échange de renseignements sur demande et d'échange automatique de renseignements élaborées par le Forum mondial, et grâce à une augmentation du nombre de juridictions participantes et faisant un usage efficace de cette infrastructure.
4. En évoquant les réalisations de l'année dernière, les difficultés actuelles et futures à l'échelle mondiale en termes de lutte contre l'optimisation et l'évasion fiscales, ainsi que les éventuelles étapes suivantes, les représentants ont :
 - reconnu que la réussite des premiers échanges de renseignements financiers en vertu de la Norme d'échange automatique de renseignements établie par le Forum mondial est une étape charnière qui fait date. Les premiers bénéfices de l'échange automatique de renseignements se manifestent déjà par l'exécution de programmes de mise en conformité et de divulgation volontaires, et devraient se poursuivre avec l'exploitation des données reçues par les juridictions ayant échangé des renseignements en 2017.
 - alué les progrès relatés dans le premier *Rapport de mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements*^[16] qui appelle les 53 autres juridictions engagées à amorcer leurs échanges dès septembre 2018 afin de rester concentrées sur leur objectif de respect total de leurs engagements. Ce rapport s'adresse particulièrement aux juridictions qui n'ont pas encore finalisé leurs cadres juridiques nationaux et internationaux.

16 Rapport de mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements 2017 :
<http://www.oecd.org/tax/transparency/reporting-on-the-implementation-of-the-AEOI-standard.pdf>

- adopté le *Plan d'action pour la participation des pays en développement à l'échange automatique de renseignements*^[17] destiné à aider les pays en développement à identifier un délai approprié pour mettre en œuvre et tirer parti de l'échange automatique de renseignements. Le Forum mondial, en reconnaissant les ressources requises, appelle les agences internationales de développement, les gouvernements et les autres donateurs potentiels à appuyer cet ordre du jour capital.
- salué les progrès accomplis par 14 juridictions dans l'amélioration provisoire de leurs notations de conformité en ce qui concerne l'application de la Norme d'échange de renseignements sur demande via la procédure accélérée, et ont encouragé la poursuite de ces progrès à la lumière des examens par les pairs à venir en application des Termes de référence 2016.
- publié les 16 premiers rapports du deuxième cycle d'examens par les pairs concernant l'échange de renseignements sur demande, avec de nouvelles notations. En reconnaissant les difficultés liées au renforcement de la Norme d'échange de renseignements sur demande, qui inclut les exigences applicables aux bénéficiaires effectifs, et avec plus de 130 examens par les pairs prévus pour la période 2018-2021, tous les membres ont été encouragés à intensifier leurs travaux visant à combler les lacunes ou carences potentielles ou avérées.
- réitéré son rôle de principal organe international en matière de transparence et d'échange de renseignements à des fins fiscales^[18] et son engagement à poursuivre son effort d'implication des organismes compétents pour faire en sorte que toutes les initiatives relatives à la transparence fiscale, telles que l'identification des juridictions non-coopératives, soient parfaitement en phase avec les travaux du Forum mondial afin de garantir la reconnaissance précise, cohérente et constante de ces travaux. La communauté internationale se doit de rester unie et d'envoyer un message clair enjoignant à prendre les mesures requises.
- Certains membres ont exprimé leur préoccupation concernant le fait que le processus d'identification mis en place par l'UE, qui inclut des critères de transparence fiscale, a lieu en dehors du cadre du Forum mondial. S'il est confirmé que les critères de l'UE en matière de transparence s'appuient sur les travaux du Forum mondial, les liens avec les aspects de transparence dans les critères d'imposition équitable restent néanmoins obscurs. Plusieurs membres ont exprimé le besoin de disposer d'une plate-forme de clarification des critères afin de garantir leur compréhension et application objectives et cohérentes sur la base de règles du jeu équitables. Il a été convenu que ces questions devaient faire l'objet de discussions plus poussées dans le cadre d'un groupe volontaire informel, composé du Forum mondial et des membres du Cadre inclusif en collaboration avec le Groupe du code de conduite de l'Union européenne, en mettant à contribution les travaux du Forum mondial et du Forum sur les pratiques fiscales dommageables. À cette fin, il a été demandé au Secrétariat d'assurer la liaison avec le Groupe du code de conduite de l'Union européenne pour discuter des modalités et de l'échéancier de ces travaux collectifs.
- exprimé leur détermination à renforcer leurs travaux d'assistance technique afin de veiller à la progression rapide des pays en développement en matière de transparence fiscale et ont appelé tous les acteurs concernés à apporter leur soutien aux pays en développement pour leur permettre de bénéficier d'un environnement fiscal international transparent.

¹⁷ Plan d'action du Forum mondial pour les pays en développement et l'échange automatique de renseignements (2017) : <http://www.oecd.org/tax/transparency/plan-of-action-AEOI-and-developing-countries.pdf>

¹⁸ Le Forum mondial est le seul organe international jugé compétent dans ce domaine par le G20,

5. Des précisions supplémentaires sur les résultats de la réunion sont présentées ci-après.

Échange automatique de renseignements (AEOI)

6. Le Forum mondial a apprécié le respect total des engagements pris par les juridictions qui ont piloté l'ordre du jour et amorcé les échanges cette année.^[19] Les 49 premières juridictions participantes ont mis en place les cadres juridiques nationaux et internationaux requis et ont adopté le Système de transmission commun pour leurs échanges. Les quelques retards mineurs sont principalement attribués aux conséquences dévastatrices des ouragans qui ont récemment touché les juridictions des Caraïbes, qui redeviendront actives dès que possible. Ce démarrage réussi marque une évolution spectaculaire du paysage de la transparence fiscale d'échelle mondiale.
7. Le potentiel d'échange automatique de renseignements sera exploitable uniquement lorsque nous disposerons de règles du jeu équitables à l'échelle internationale. Cela passera nécessairement par la tenue des engagements des 53 autres juridictions qui doivent débuter leurs échanges l'année prochaine. Les membres ont évoqué les résultats de la surveillance opérée par le Forum mondial, énoncés dans le rapport public de Mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements 2017. Il révèle que les pays ayant procédé à des échanges cette année ont respecté leurs engagements et que ceux qui débuteront leurs échanges l'année prochaine ont accompli des progrès conséquents en termes de mise en œuvre. La plupart des juridictions sont sur la bonne voie pour respecter leurs engagements. Toutefois, quelques juridictions ne sont pas parvenues à franchir certaines étapes clés et se trouvent confrontées à des délais difficiles à respecter. Le Forum mondial a exhorté ces juridictions à accélérer leur processus de mise en œuvre et à assurer un respect total et opportun de leurs engagements. Le prochain rapport d'avancement sera publié d'ici la fin de l'année 2018.
8. L'importance de mettre en place des cadres efficaces de confidentialité et de protection des données au sein des juridictions membres a été soulignée et les juridictions ont été encouragées à respecter les normes imposées afin de garantir leur capacité à recevoir des renseignements en vertu de la Norme d'échange automatique de renseignements. En considération des risques de violation de la confidentialité, le Forum mondial s'est entendu sur la mise en place d'un plan de communication provisoire et coordonné à l'échelle multilatérale.
9. Un processus d'évaluation visant à déterminer si des accords sont mis en place avec tous les « partenaires intéressés et appropriés » (à savoir ceux qui sont intéressés par la réception de renseignements et qui respectent les normes requises en matière de confidentialité et d'utilisation appropriée des données), ce qui est capital pour assurer le respect de règles du jeu équitables, a produit de bons résultats. Le réseau de partenaires a été élargi à plusieurs autres juridictions, et ce développement se poursuit actuellement. La surveillance des cadres internationaux et des relations activées fera l'objet d'une attention particulière de la part du Forum mondial en 2018.
10. Le respect total des engagements pris en matière d'échange automatique des renseignements restera au cœur des préoccupations en 2018. Le Forum mondial a donné mandat au Groupe d'échange automatique de renseignements pour élaborer des Termes de référence et une méthodologie détaillés afin de mettre en place un nouveau processus d'examen par les pairs de la mise en œuvre des échanges automatiques de renseignements qui doit débuter en 2020. Ce cadre sera finalisé à temps pour être soumis à l'approbation du Forum mondial lors de sa réunion plénière de 2018. Dans

¹⁹ Rapport de mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements 2017 : <http://www.oecd.org/tax/transparency/reporting-on-the-implementation-of-the-AEOI-standard.pdf>

l'intervalle, l'approche graduelle (destinée à surveiller, évaluer et soutenir le respect de chaque point clé de la Norme d'échange automatique de renseignements) restera en place et servira de point de départ aux nouveaux Termes de référence et méthodologie.

11. 11. L'efficacité de l'échange automatique de renseignements pour renforcer la conformité fiscale se fait de plus en plus manifeste et suscite de nouveaux engagements volontaires. Les pays en développement manifestent un intérêt croissant pour l'échange automatique de renseignements. Après le Ghana et l'Albanie, qui se sont engagés en 2014, cinq nouveaux engagements ont été annoncés cette année : l'Azerbaïdjan, les Maldives, le Nigeria, le Pakistan et le Pérou. Pour encourager davantage la participation, le Forum mondial a adopté le Plan d'action pour la participation des pays en développement à l'échange automatique de renseignements qui présente un nouveau processus d'engagement approfondi et encourage tous les pays en développement à en tirer profit.^[20] L'approche par étape intégrée au plan d'action s'inspire de l'expérience acquise par le Forum mondial au cours des trois dernières années via les projets pilotes d'échange automatique de renseignements et autres activités d'assistance technique. Aucun pays ne sera laissé à l'écart grâce à une assistance sur mesure et des plans qui tiennent compte de la diversité de leurs capacités et expériences.

Échange de renseignements sur demande (EOIR)

12. Les membres ont réservé un accueil chaleureux à la conclusion heureuse de la procédure d'examen accélérée qui a été mise en place à l'issue de l'appel du G20, lancé en avril 2016, exhortant toutes les juridictions à éléver leurs notations à un niveau satisfaisant d'ici le sommet du G20 en juillet 2017, où les juridictions non-coopératives en matière de transparence fiscale allaient être identifiées. Au total, 15 sur 21 juridictions concernées ont intégré ce processus, ce qui a donné lieu à une amélioration provisoire de 14 notations globales. Toutes les juridictions ayant relevé leur notation provisoire sont programmées pour faire prochainement l'objet d'un examen complet par les pairs en vertu de la Norme d'échange de renseignements sur demande 2016.
13. À l'issue du premier cycle, 119 juridictions se sont vues attribuer une notation. 18 % d'entre elles ont obtenu la notation « Conforme » (22), tandis que la majorité (75 %) doit encore progresser et a été jugée « Conforme pour l'essentiel » (77) ou « Provisoirement conforme pour l'essentiel » (13). Il a été recommandé aux 7 % restants de résoudre plusieurs problèmes graves. Ces juridictions se sont vues attribuer la notation « Partiellement conforme » (5), « Provisoirement partiellement conforme » (1) ou « Non-conforme » (1). Le Forum mondial a apprécié le travail entrepris ces dernières années par ses membres pour mettre en application la Norme d'échange de renseignements sur demande et les recommandations formulées. Il a également exhorté les juridictions à poursuivre leurs efforts lors du deuxième cycle d'examens qui approche à grands pas. Le Forum mondial poursuivra sa collaboration avec les juridictions qui n'ont pas encore obtenu de notation satisfaisante.
14. Le deuxième cycle d'examens par les pairs amorcé en juillet 2016 témoigne des tous derniers progrès accomplis en matière de transparence fiscale internationale, notamment l'exigence d'accès aux renseignements concernant les bénéficiaires effectifs, qui vient renforcer la lutte contre les sociétés-écrans anonymes et le recours à des arrangements juridiques pour dissimuler l'identité des bénéficiaires. Au total, 36 examens ont déjà été amorcés lors de ce deuxième cycle. 16 rapports ont été adoptés par le Forum mondial, dont 6 sont « Conformes », 8 « Conformes pour l'essentiel » et 2 « Partiellement conformes ».

²⁰ Plan d'action du Forum mondial pour la participation des pays en développement à l'échange automatique de renseignements (2017) : <http://www.oecd.org/tax/transparency/plan-of-action-AEOI-and-developing-countries.pdf>

15. Le Forum mondial garde sous surveillance étroite les pays non-membres afin d'empêcher les juridictions d'obtenir un avantage concurrentiel en refusant de mettre en œuvre les normes d'échange de renseignements. Cette année, les membres ont convenu que la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie sont pertinents à des fins d'échange de renseignements sur demande. Ces juridictions seront invitées à adhérer au Forum mondial et feront alors l'objet d'examens par les pairs en vertu de la Norme d'échange de renseignements sur demande 2016.

Technical Assistance

16. Les travaux d'assistance technique font désormais partie intégrante du fonctionnement du Forum mondial et la majeure partie des progrès accomplis ces dix dernières années n'aurait pas été possible sans eux. L'année passée a privilégié le soutien aux juridictions admissibles aux examens accélérés et aux juridictions ayant mis en application la Norme d'échange automatique de renseignements, l'aide à l'application des exigences relatives aux bénéficiaires effectifs et le soutien aux nouvelles juridictions membres pour mettre en œuvre les normes et tirer profit de ce processus.
17. Les pays en développement représentent plus de la moitié des membres du Forum mondial et se composent presque uniquement de nouveaux membres, dont la plupart n'ont qu'une expérience très limitée de l'échange de renseignements. Les membres ont convenu qu'un soutien rapproché pendant les premières années de participation d'une juridiction est indispensable et ont confié aux programmes d'accueil en place la mission d'assister plus de 20 nouveaux membres dans le développement de leurs procédures et pratiques d'échange de renseignements.
18. Le Forum mondial a annoncé avec enthousiasme le lancement d'une nouvelle phase sur trois ans de l'Initiative pour l'Afrique qui, outre l'échange de renseignements sur demande, orientera également son soutien et son aide sur la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements. Si les pays africains souhaitent tirer le meilleur parti des derniers progrès accomplis en matière de transparence fiscale internationale et lutter contre les flux financiers illicites, ils doivent avoir les moyens de participer à l'échange automatique de renseignements. Le Forum mondial a loué la publication de la Déclaration de Yaoundé^[21] et a salué le soutien apporté à l'Initiative pour l'Afrique par le Département pour le développement international du Royaume Uni, la Confédération suisse et le Ministère français des affaires étrangères, qui vient de renouveler son soutien financier.
19. Avec la mise en place du processus élargi d'engagement en faveur de l'échange automatique de renseignements, la portée des travaux d'assistance technique du Forum mondial poursuivra son élargissement. Par conséquent, le Forum appelle le G20, les agences internationales de développement, les gouvernements et les autres donateurs potentiels à fournir un soutien politique, financier ou autre pour appuyer cet ordre du jour. En reconnaissant les difficultés potentiellement rencontrées par de nombreuses juridictions (en particulier les moins développées) en termes de gestion de la sécurité des renseignements, le Forum mondial insiste fortement sur l'importance d'une assistance technique dans ce domaine. Les membres insistent également sur la nécessité de collaborer avec les organisations régionales, telles que le Forum des administrations fiscales africaines (ATAF), le Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales (CREDAF) et le Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT), pour élargir la portée de l'assistance technique du Forum mondial et accroître les synergies.

²¹ Déclaration de Yaoundé <http://www.oecd.org/tax/transparency/yaounde-declaration.pdf>

Gouvernance et budget

20. Le Forum mondial a accepté de prolonger les mandats du président et des vice-présidents du Groupe d'échange automatique de renseignements pendant deux années supplémentaires, jusqu'à fin 2019.
21. Un rapport financier intérimaire pour 2017 a été examiné et le Forum mondial a adopté les propositions de budget pour 2018.

Évaluation des impacts

22. La tendance mondiale vers plus de transparence et d'échange de renseignements à des fins fiscales poursuit son ascension et génère des avantages non négligeables. Afin de mieux informer tous ses partenaires, le Forum mondial a convenu d'élargir ses travaux d'évaluation des impacts, qui visent à apprécier l'ampleur des changements et des impacts produits par les progrès accomplis ces dix dernières années, notamment en matière d'échange automatique de renseignements. Les résultats de ces études viendront éclairer et enrichir les travaux à venir du Forum mondial, et les membres se sont engagés à y participer activement.

Étapes suivantes

23. L'année 2018 sera centrée sur le respect total et opportun des engagements pris par les juridictions pour amorcer leurs premiers échanges automatiques de renseignements en 2018, le développement du cadre des examens par les pairs de la totalité des échanges automatiques de renseignements et la progression de la mise en œuvre de la Norme d'échange automatique de renseignements par les pays membres en développement. En outre, en ce qui concerne la Norme d'échange de renseignements sur demande, le Forum mondial publiera d'autres rapports lors du deuxième cycle d'examens par les pairs des échanges de renseignements sur demande. Les progrès en matière de mise à disposition et d'accessibilité des renseignements concernant les bénéficiaires effectifs seront également au cœur des évaluations des échanges de renseignements sur demande et des échanges automatiques de renseignements ainsi que des travaux d'assistance technique menés par le Forum mondial.
24. Le Forum mondial a convenu que sa prochaine réunion se tiendrait en octobre ou novembre 2018 en Uruguay.
25. Enfin, le Forum mondial a remercié le gouvernement du Cameroun pour sa généreuse hospitalité. La liste complète des participants est disponible en annexe.

Annexe : Liste des participants à la réunion du Forum mondial

YAOUNDÉ, CAMEROUN

15 AU 17 NOVEMBRE 2017

Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Les Bahamas, Bahreïn, La Barbade, Belgique, Bénin, Bermudes, Botswana, Brésil, Cambodge, Cameroun, îles Caïmans, Chine (République populaire de), îles Cook, Côte d'Ivoire, Chypre, Danemark, République dominicaine, Équateur, Estonie, îles Féroé, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Haïti, Hong Kong (Chine), Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Corée, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macao (Chine), Malaisie, Maldives, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Pays-Bas, Norvège, Pakistan, Panama, Pérou, Pologne, Portugal, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Samoa, Arabie Saoudite, Sénégal, Seychelles, Singapour, Afrique du Sud, Espagne, Suède, Suisse, Tanzanie, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, îles Turks-et-Caïcos, Ouganda, Royaume-Uni, États-Unis, Uruguay.

Forum des administrations fiscales africaines (ATAF), Banque africaine de développement (BAfD), Banque asiatique de développement (BAD), Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales (CREDAF), Secrétariat du Commonwealth, Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Commission européenne (CE), Banque européenne d'investissement (BEI), Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT), Société financière internationale (SFI), Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), Organisation des Nations Unies (ONU), Groupe de la banque mondiale (GBM).



Annexe 2 : Organes de travail du Forum mondial

Groupe de pilotage²²
Présidence : Mme Maria José Garde, Espagne

| | | | | |
|---|-------------|---------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|
| La Barbade (Vice-présidence) | Brésil | Îles vierges britanniques | Chine | France |
| Ghana | Inde | Île de Man | Italie (Vice-présidence) | Japon (Vice-présidence) |
| Kenya | Luxembourg | Pays-Bas | Arabie Saoudite | Espagne (Présidence) |
| Suisse | Royaume-Uni | États-Unis | | |

Groupe d'examens par les pairs
Présidence : Mme Huey-Min Chia-Tern, Singapour

| | | | | |
|-----------------------------------|------------|--|---|---|
| Les Bahamas | Bermudes | Brésil | Îles vierges britanniques | Îles Caïmans (Vice-présidence) |
| Chine | France | Géorgie | Allemagne | Guernesey |
| Inde (Vice-présidence) | Indonésie | Italie | Japon | Liechtenstein |
| Malte | Mexique | Norvège | Roumanie | Samoa |
| Arabie Saoudite | Seychelles | Singapour (Présidence) | Espagne | Suisse |
| Turquie | Ouganda | Royaume-Uni (Vice-présidence) | États-Unis (Vice-présidence) | Uruguay |

Groupe d'échange automatique de renseignements²³
Présidence : M. David Pitaro, Italie

| | | | | |
|-------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|
| Andorre | Argentine | Australie | Autriche | Azerbaïdjan |
| Les Bahamas | Bahreïn | La Barbade | Belgique | Bermudes |
| Brésil | Îles vierges britanniques | Bulgarie | Canada | Îles Caïmans |
| Chili | Chine | Colombie (Vice-présidence) | Îles Cook | Costa Rica |
| Croatie | Chypre | République tchèque | Danemark | Estonie |
| Finlande | France | Géorgie | Allemagne | Ghana |
| Grèce | Guernesey | Hongrie | Islande | Inde (Vice-présidence) |
| Indonésie | Irlande | Île de Man | Italie (Présidence) | Japon |
| Jersey (Vice-présidence) | Corée | Koweït | Lettonie | Liechtenstein |
| Lituanie | Luxembourg | Malaisie | Malte | Maurice |
| Mexique | Monaco | Montserrat | Pays-Bas (Vice-présidence) | Nouvelle-Zélande |
| Nigeria | Norvège | Pakistan | Panama | Philippines |
| Pologne | Portugal | Roumanie | Fédération de Russie | Saint-Marin |
| Arabie Saoudite | Seychelles | Singapour | République slovaque | Slovénie |
| Afrique du Sud | Espagne | Saint-Christophe-et-Niévès | Suède | Suisse |
| Îles Turks-et-Caïcos | Ouganda | Ukraine | Royaume-Uni | États-Unis |

²² Les présidents du Groupe d'échange automatique de renseignements et du Groupe d'examen par les pairs sont également invités à participer aux réunion du Groupe de pilotage.

²³ L'Union européenne participe à titre *sui generis*.



Le Secrétariat du Forum mondial se compose d'une équipe multinationale et plurilingue dont les membres sont issus des pays suivants :

| | | | | | |
|---|--------------------|---|------------------------|---|-------------|
|  | Algérie |  | République dominicaine |  | Pays-Bas |
|  | Australie |  | Finlande |  | Pologne |
|  | Brésil |  | France |  | Portugal |
|  | Cameroun |  | Inde |  | Turquie |
|  | Canada |  | Irlande |  | Ukraine |
|  | Costa Rica |  | Japon |  | Royaume-Uni |
|  | République tchèque |  | Mali |  | États-Unis |

Bibliographie

ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE

Échange de renseignements sur demande : manuel d'examen par les pairs 2016-2020 :
[<http://www.oecd.org/tax/transparency/global-forum-handbook-2016.pdf>](http://www.oecd.org/tax/transparency/global-forum-handbook-2016.pdf)

Notations de conformité des juridictions lors des examens par les pairs concernant la norme d'échange de renseignements sur demande :

<http://www.oecd.org/tax/transparency/exchange-of-information-on-request/ratings/>

ÉCHANGE AUTOMATIQUE DE RENSEIGNEMENTS

Norme d'échange automatique de renseignements financiers à des fins fiscales (Deuxième édition, 2017) :
[<http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/common-reporting-standard/standard-for-automatic-exchange-of-financial-account-information-in-tax-matters-second-edition-9789264267992-en.htm>](http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/common-reporting-standard/standard-for-automatic-exchange-of-financial-account-information-in-tax-matters-second-edition-9789264267992-en.htm)

État des engagements en matière d'échange automatique de renseignements :
[<http://www.oecd.org/tax/transparency/AEOI-commitments.pdf>](http://www.oecd.org/tax/transparency/AEOI-commitments.pdf)

Rapport de mise en œuvre des échanges automatiques de renseignements 2017 :
[<http://www.oecd.org/tax/transparency/reporting-on-the-implementation-of-the-AEOI-standard.pdf>](http://www.oecd.org/tax/transparency/reporting-on-the-implementation-of-the-AEOI-standard.pdf)

Plan d'action du Forum mondial pour la participation des pays en développement à l'échange automatique de renseignements :
[<http://www.oecd.org/tax/transparency/plan-of-action-AEOI-and-developing-countries.pdf>](http://www.oecd.org/tax/transparency/plan-of-action-AEOI-and-developing-countries.pdf)

Les 147 membres du Forum mondial :

Albanie • Andorre • Anguilla • Antigua-et-Barbuda • Argentine • Arménie • Aruba • Australie • Autriche • Azerbaïdjan • Les Bahamas • Bahreïn • La Barbade • Belgique • Bélarus • Bénin • Bermudes • Botswana • Brésil • Îles vierges britanniques • Brunei Darussalam • Bulgarie • Burkina Faso • Cambodge • Cameroun • Canada • Îles Caïmans • Tchad • Chili • Chine (République populaire de) • Colombie • Îles Cook • Costa Rica • Côte d'Ivoire • Croatie • Curaçao • Chypre • République tchèque • Danemark • Djibouti • Dominique • République dominicaine • Équateur • Égypte • El Salvador • Estonie • Îles Féroé • Finlande • Ancienne République yougoslave de Macédoine (FYROM) • France • Gabon • Géorgie • Allemagne • Ghana • Gibraltar • Grèce • Groenland • Grenade • Guatemala • Guernesey • Guyane • Haïti • Hong Kong (Chine) • Hongrie • Islande • Inde • Indonésie • Irlande • Île de Man • Israël • Italie • Jamaïque • Japon • Jersey • Kazakhstan • Kenya • Corée • Koweït • Lettonie • Liban • Royaume du Lesotho • Libéria • Liechtenstein • Lituanie • Luxembourg • Macao (Chine) • Madagascar • Malaisie • Maldives • Malte • Îles Marshall • Mauritanie • Maurice • Mexique • Moldavie • Monaco • Montserrat • Maroc • Nauru • Pays-Bas • Nouvelle-Zélande • Niger • Nigéria • Niue • Norvège • Pakistan • Panama • Papouasie-Nouvelle-Guinée • Paraguay • Pérou • Philippines • Pologne • Portugal • Qatar • Roumanie • Fédération de Russie • Rwanda • Saint-Christophe-et-Niévès • Sainte-Lucie • Saint-Vincent-et-les-Grenadines • Samoa • Saint-Marin • Arabie Saoudite • Sénégal • Seychelles • Singapour • Saint-Martin • République slovaque • Slovénie • Afrique du Sud • Espagne • Suède • Suisse • Tanzanie • Thaïlande • Togo • Trinité-et-Tobago • Tunisie • Turquie • Îles Turks-et-Caïcos • Ouganda • Ukraine • Émirats arabes unis • Royaume-Uni • États-Unis • Uruguay • Vanuatu • L'Union européenne participe pleinement aux travaux du Forum mondial

Pour plus d'informations

Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales

www.oecd.org/tax/transparency

www.eoi-tax.org

E-mail : gftaxcooperation@oecd.org